

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2026**

L'an deux mille vingt six, le douze février à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 06 février 2026.

### **A - Partie variable**

Néant.

### **B – Décisions**

Information début séance

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_001

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CESSION D UNE PARTIE DE L EMPRISE DE LA FRICHE CORINE A LA CHAPELLE SAINT FLORENT**

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, explique que, dans le cadre du projet de reconversion de la friche de l'ancienne usine Corine à La Chapelle-Saint-Florent, un appel à projets a été lancé en décembre 2024. A l'échéance de cet appel à projets, aucune offre n'a été reçue par la Commune pour l'acquisition de l'emprise foncière. En revanche, plusieurs riverains ont sollicité la Commune en vue d'acquérir des portions de l'emprise en extension de leurs propriétés.

Ainsi, M. DE ANCIOLA MORAGAS Enric et son entreprise PRO HARP TECH ont fait part de leur intérêt pour acquérir une emprise de 926 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée 075-AB-1381 pour permettre :

- d'avoir un accès facilité au bâtiment de son entreprise s'il était nécessaire d'intervenir dessus par l'extérieur,
- d'avoir une zone tampon vis-à-vis de nouvelles habitations pour éviter les nuisances,
- de permettre à terme une extension de son activité.

La Commune ayant engagé les opérations de démolition de l'ancienne usine, cette cession sera définitivement possible à l'issue des travaux, lorsqu'une opération de bornage permettra de fixer précisément les limites de l'emprise vendue. Il est toutefois sollicité de prendre une première délibération qui valide le principe de la vente et ses modalités, afin de permettre à M. DE ANCIOLA Enric et à son entreprise de procéder aux démarches nécessaires.

Il est proposé de vendre cette emprise, après démolition des bâtiments existants, au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, à la condition expresse que l'acquéreur ne puisse y construire que des bâtiments à destination économique et non d'habitat. Le prix de 20 € le m<sup>2</sup> est cohérent avec les tarifs pratiqués par Mauges Communauté dans les zones d'activités économiques.

Ce bien relevant du domaine privé de la Commune, il peut être vendu en l'état.

VU le plan de principe de l'emprise proposée à la vente annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT l'accord des acquéreurs pour l'acquisition de l'emprise au prix de 20 € le m<sup>2</sup> en sachant que la vente serait scindée en deux parties :

- le lot A d'une surface de 306 m<sup>2</sup> environ cédée à M. DE ANCIOLA MORAGAS Enric et Mme MARCZEWSKA Katarzyna en leurs noms propres ;
- le lot B d'une surface de 620 m<sup>2</sup> environ cédée à la SCI PRO HARP IMMO, gérée par M. DE ANCIOLA MORAGAS Enric et Mme MARCZEWSKA Katarzyna ;

CONSIDÉRANT que le service des Domaines a été saisi par la commune en date du 11 décembre 2025 pour rendre un avis sur la valeur du bien ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité » ;

CONSIDÉRANT que le service des Domaines n'a pas sollicité d'éléments complémentaires dans un délai d'un mois ;

26

CONSIDÉRANT que le service des Domaines n'a pas rendu d'avis dans un délai d'un mois ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence le Conseil Municipal est fondé à délibérer en l'absence d'avis du service des Domaines ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif de développer l'activité économique locale et de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme habitat bâtiments en date du 27 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Un élu fait remarquer que le terrain du lot B aura vocation à zone artisanale alors qu'il est en zone UB. Il ajoute que l'ensemble du terrain fait partie d'une OAP avec une densification maximum sur le site de l'usine,

mais 900 m<sup>2</sup> sont laissés vacants. Il questionne enfin sur le prix de vente de 20€ du m<sup>2</sup> sur un terrain viabilisé.

L'élué lui répond qu'il s'agit d'une extension de l'activité économique existante sur le même site. Pour ce qui est du tarif, il y a obligation que l'activité reste économique (le tarif de Mauges Communauté est appliqué), pour les autres terrains le tarif sera lui appliqué pour les constructions de maisons.

Monsieur le Maire précise que le PLU est respecté, cela ne remet donc pas en cause cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>45</b>
<b>Non</b>	<b>9</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

#### **DÉCIDE DE :**

- Céder les emprises situées rue du Bellay sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent, par division de la parcelle cadastrée 075-AB-1381, après démolition des bâtiments existants :
  - le lot A d'une surface de 306 m<sup>2</sup> environ pour la somme de 20 € / m<sup>2</sup> net vendeur à Monsieur DE ANCIOLA MORAGAS Enric et Madame MARCZEWSKA Katarzyna, domiciliés 8 rue du Bellay – La Chapelle-Saint-Florent – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE ;
  - le lot B d'une surface de 620 m<sup>2</sup> environ pour la somme de 20 € / m<sup>2</sup> net vendeur à la SCI PRO HARP IMMO, gérée par Monsieur DE ANCIOLA MORAGAS Enric et Madame MARCZEWSKA Katarzyna, domiciliée 8 rue du Bellay – La Chapelle-Saint-Florent – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Préciser que les surfaces précises seront corrigées après la réalisation d'une prestation de bornage à l'issue des travaux de démolition.
- Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.
- Préciser que cette vente sera soumise aux conditions suivantes :
  - l'emprise acquise ne pourra accueillir d'autres constructions qu'à vocation d'activités économiques et dans le respect des règles définies par le Plan Local d'Urbanisme,
  - l'édification d'une clôture pour délimiter cette acquisition sera à la charge du pétitionnaire,
  - la partie de la clôture située parallèlement au mur de l'ancienne usine conservé le long de la rue du Bellay devra respecter les règles définies par le Plan Local d'Urbanisme pour les clôtures sur les voies et emprises publiques de manière à conserver un passage agréable pour les piétons.
- Désigner l'étude de Maîtres THEBAULT et ARRONDEL, notaires à Saint-Florent-le-Vieil, pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte nécessaire à la cession précitée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_002

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHO, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **PROJET D AMENAGEMENT DU TERTRE 4 APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZONE D AMENAGEMENT CONCERTE**

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme et l'Habitat, indique que la Commune de Mauges-sur-Loire, en sa qualité de maître d'ouvrage aménageur, a procédé aux études nécessaires à l'élaboration du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Tertre 4 à Saint-Florent-le-Vieil.

Elle précise que le dossier de réalisation est composé des pièces suivantes :

- Le Programme des Équipements Publics (PEP) à réaliser dans la zone : il présente l'organisation générale du quartier et les équipements publics prévus.
- Le Programme Global des Constructions (PGC) à réaliser dans la ZAC : la ZAC du Tertre 4 est destinée à accueillir principalement du logement.

Les typologies proposées sont mixtes : logements individuels majoritaires, opérations groupées de maisons de villes, opérations de logements intermédiaires et/ou petits collectifs (dans des proportions cohérentes au regard du marché).

Au total, le quartier devrait compter un peu plus de 100 logements neufs dont 20% minimum de logements sociaux conformément aux exigences du Plan Local d'Urbanisme.

Ce programme global prévisionnel des constructions s'appuie sur une surface de plancher maximale prévisionnelle de 16 500 m<sup>2</sup> environ. Il est précisé que ce programme est prévisionnel et qu'il pourra légèrement varier, sous réserve de respecter les équilibres de l'opération, l'économie générale du projet ainsi que les principes d'aménagement structurants définis aux dossiers de création et de réalisation de la ZAC.

- Les modalités prévisionnelles de financement (MPF) de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps.

Celles-ci constituent le plan de financement de l'opération échelonné au fur et à mesure de l'avancement des tranches de travaux. Elles doivent faire apparaître les charges de la collectivité maître d'ouvrage.

En l'espèce, les modalités prévisionnelles de financement font apparaître que le bilan d'aménagement de l'opération est équilibré.

Il est par ailleurs rappelé que les constructions et aménagements réalisés dans la ZAC sont exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement, conformément aux dispositions des articles L. 331-8 à L. 331-17 du Code de l'Urbanisme.

- Une version actualisée de l'étude d'impact.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 et suivants relatif aux opérations d'aménagement, ainsi que les R.311-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement concerté ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants et L.123-19 et suivants ;

VU la délibération n°2020-12-03 en date du 2 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le périmètre d'étude, a validé les premières conclusions des études préalables et a défini les modalités de mise en œuvre de la concertation préalable à la création de la ZAC du Tertre 4 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2021 par lequel l'Autorité Environnementale a conclu que le projet de ZAC du Tertre 4 est soumis à étude d'impact ;

VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 6 février 2023,

VU la délibération n°2023-06-03 en date du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil Municipal a dressé et approuvé le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Tertre 4 ;

VU la délibération n°DL\_2025\_03\_009 en date du 25 mars 2025 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC du Tertre 4 ;

VU le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté Le Tertre 4 annexé à la présente délibération, constitué des pièces suivantes :

- le Programme des Équipements Publics,
- le Programme Global des Constructions,
- les modalités prévisionnelles de financement,
- l'étude d'impact actualisé ;

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme habitat bâtiments en date du 26 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Un élu interroge sur la ZAC validée en Conseil précédemment, il se demande si la commune pourra acquérir le terrain de l'entreprise Rabjeau qui est liquidée depuis avril 2025.

L'élue répond qu'il y a déjà 3 tranches à aménager. Elle indique que la Famille Rabjeau sait qu'elle peut se manifester pour lancer une opération pour l'aménagement de la ZAC, ce qui serait plus rapide que pour la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>4</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

**DÉCIDE DE :**

- Approuver le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Le Tertre 4.
- Autoriser Monsieur le Maire à rendre ledit dossier de réalisation consultable sur le site internet communal ainsi qu'en mairie et mairie déléguée de Saint-Florent-le-Vieil, afin d'en assurer la communication au public.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- Préciser que, conformément aux dispositions des articles R.311-9 et R.311-5 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Mauges-sur-Loire ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_003

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### **Étaient absents, Mesdames et Messieurs :**

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D URBANISME**

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, explique que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat et Résilience », intervenue à la suite de la Convention citoyenne pour le climat, a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Parmi les multiples mesures prévues, il a notamment été posé le principe de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols, dans le cadre des documents de planification, par paliers, pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050.

La loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux dite « loi ZAN » a accordé un délai de mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou la loi jusqu'au 22 février 2028.

La révision du SCoT de Mauges Communauté a été engagée par délibération du 22 septembre 2021 et la procédure en cours doit aboutir à une approbation du document le 18 février 2026.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Mauges-sur-Loire a été approuvé par délibération n°2019-12-01 du 16 décembre 2019 et il a ensuite fait l'objet :

- d'une première modification de droit commun approuvée par délibération n°2022-05-01 du 19 mai 2022 ;
- d'une deuxième modification de droit commun approuvée par délibération n°DL\_2024\_12\_004 du 12 décembre 2024 ;
- d'une modification simplifiée approuvée par délibération n°DL\_2026\_01\_005 du 22 janvier 2026.

Une troisième modification de droit commun, ayant fait l'objet d'une prescription par la délibération n°DL\_2025\_12\_003 du 11 décembre 2025, est en cours.

Il convient donc aujourd'hui d'engager sa procédure de mise en compatibilité avec la loi et le SCoT, qui doit se faire par le biais d'une révision générale, considérant qu'elle viendra modifier le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les objectifs poursuivis par la révision générale sont :

- intégrer le nouveau cadre législatif, réglementaire et local, notamment :
  - les dispositions des lois « Climat et Résilience » et « ZAN » ;
  - la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui prévoit que le PADD doit désormais définir les orientations générales concernant le développement des énergies renouvelables ;
  - le décret du 22 mars 2023 portant diverses mesures relatives aux destinations et sous-destinations des constructions réglementées dans les PLU ;
  - le décret du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires du 1<sup>er</sup> décembre 2023 portant classement de l'ensemble formé par le promontoire du Mont-Glonne, les rives de la Loire et l'embouchure de l'Èvre sur les communes de Loireauxence (Loire-Atlantique) et de Mauges-sur-Loire (Maine-et-Loire) ;
  - la loi n°2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement ;
  - le SCoT de Mauges Communauté, en cours de révision, dont l'approbation est prévue le 18 février 2026 ;
  - le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) des Vals de Chalonnes à Orée-d'Anjou, en cours de révision, dont l'approbation est prévue dans le courant de l'année 2026 ;
- approfondir le projet de territoire en intégrant davantage la prise en compte des enjeux actuels d'adaptation au changement du climat et de décarbonation, en traduisant notamment la démarche de transition écologique engagée :
  - répondre aux besoins relatifs à l'habitat : par une offre diversifiée et équilibrée avec des logements durables et économes en énergie, et en proposant un parcours résidentiel facilité, tout en diminuant la consommation de foncier et en visant le Zéro Artificialisation Nette du foncier en 2050 ;
  - répondre aux besoins économiques : garantir l'attractivité du territoire dans le contexte de sobriété foncière et pérenniser les activités agricoles et leurs filières ;
  - rechercher des solutions de mobilités durables en répondant aux besoins des habitants en matière de déplacements ;
  - mettre en œuvre les conditions d'un urbanisme favorable à la santé : offrir un cadre de vie en faveur d'un bon état de santé et du bien-être des habitants ;

- préserver les ressources, notamment l'eau, viser la sobriété énergétique et développer les énergies renouvelables dans le but d'atteindre la neutralité carbone du territoire ;
- préserver et valoriser les identités et la culture du territoire : les patrimoines bâtis (églises, anciens sites économiques, patrimoine ligérien...), naturels (paysages, biodiversité...), agricoles (bocage...) et la dynamique associative (sports, culture, vie sociale...) ;
- améliorer la prise en compte des risques dans le contexte du changement climatique.

Il est également proposé de se prononcer sur les modalités de la concertation préalable. Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la révision générale du PLU doit faire l'objet d'une concertation préalable associant, pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Ainsi, il est nécessaire de prévoir des modalités permettant à chacun d'avoir accès à l'information et de s'exprimer tout au long de la procédure, selon des moyens adaptés. Il est proposé :

- la création d'une page d'information dédiée à la révision générale sur le site Internet de la Commune de Mauges-sur-Loire et sa mise à jour tout au long de la procédure ;
- la mise à disposition d'un dossier papier à l'hôtel de ville de Mauges-sur-Loire qui sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- la communication par voie de presse et dans le magazine municipal lors des étapes majeures du projet (diagnostic, PADD, traduction réglementaire) ;
- l'organisation de temps d'échanges qui pourront prendre la forme de visites, d'ateliers thématiques ou de réunions publiques par secteur. Les dates, lieux et horaires seront communiqués au minimum sur le site Internet de la Commune de Mauges-sur-Loire ;
- la mise à disposition d'un recueil, à l'hôtel de ville, afin de permettre au public d'y consigner ses observations, propositions et suggestions pour le projet. Une adresse électronique sera dédiée à la réception des remarques pendant la procédure ; les messages envoyés sur cette adresse ainsi que tous les courriers adressés à Monsieur le Maire et reçus dans le cadre de la concertation seront également inscrits dans ce registre à leur réception.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite Loi ALUR, notamment son article 136 ;

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

VU la loi n°2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de Mauges-sur-Loire approuvé le 16 décembre 2019 par la délibération n°2019-12-01 et les modifications apportées depuis cette date ;

VU la délibération n°2020-10-01 du 27 octobre 2020 par laquelle la Commune de Mauges-sur-Loire s'est opposée au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à Mauges Communauté ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment ses objectifs :

- de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant,
- d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire,
- de développer l'activité économique locale et de proximité,
- de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme,
- de développer les services pour répondre aux besoins des habitants,
- d'impulser une politique de transition écologique,
- de protéger et développer les espaces naturels et la biodiversité,
- d'engager une politique de mobilité de proximité,
- de conforter le cadre de vie naturel,
- de proposer un cadre de vie sécurisant ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation du PLU ;

CONSIDÉRANT qu'il conviendra de rendre le PLU de Mauges-sur-Loire compatible avec le SCoT de Mauges Communauté en cours de révision ;

CONSIDÉRANT le délai légal imposé ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat-Bâtiments en date du 26 janvier 2026 ;

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

**DÉCIDE DE :**

- Prescrire la révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Mauges-sur-Loire.
- Approuver les objectifs poursuivis par cette révision générale tels qu'exposés ci-dessus.
- Approuver l'ouverture de la concertation préalable pendant toute la durée des études et jusqu'à sa clôture, qui fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal pour en dresser le bilan avant l'arrêt du projet.
- Approuver les modalités de la concertation telles que proposées ci-dessus.
- Dire que, conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.
- Dire que les personnes et organismes mentionnés aux articles L.132-13 du Code de l'Urbanisme seront consultées à leur demande.
- Dire que, conformément aux articles R.153-20 et 21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois à l'hôtel de ville et une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- Dire que, conformément à l'article R.153-22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera publiée sur le portail de l'urbanisme.
- Dire que, conformément à l'article R.113-1 du Code de l'Urbanisme, le Centre National de la Propriété Foncière sera informé de la présente délibération.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_004

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **BILAN ANNUEL CESSIONS ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

Madame N. MOREAU, Adjointe de droit à l'Urbanisme indique, conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025, retrace par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2025 sont les suivantes :

Délibération	Objet	Acquisition/ Cession	Type	Commune déléguée	parcelle/lot	Prix TTC	Acquéreur
DL 2023-02-003	Lotissement Les Vignes	Cession	terrain	La Pommeraye	AE31 - AE32p	19 552,00 €	Groupe Pierreal
DL 2023-04-004	OAP Habitat Douet Neuf	Cession	terrain	La Pommeraye	AA615-AA248-AA249-AA250-AA255-AA256-AA257-AA648	35 064,00 €	Besnier Aménagement
DL 2024-06-002	poste relevage ZAC Claveries	Cession	terrain	La Pommeraye	B 1249	1,00 €	Mauges Communauté
DL 2024-07-002	OAP ancienne usine CORINE	Acquisition	terrain	La Chapelle-Saint-Florent	75AB1074 -75AB1075-75ZA30	4 756,00 €	M et Mme RAIMBAULT Gabriel
DL 2024-09-004	espace lotissement La Clairière	Cession	terrain	La Chapelle-Saint-Florent	75 D 1383	9 800,00 €	M. ALLARD Tony
DL 2024-12-017	terrain pour micro-crèche	Cession	terrain	Saint-Florent-le-Vieil	276 AH 464	32 160,00 €	Mme GOFFIN Cécilia
DL 2025-01-004	espace vert Les Rinières	Cession	terrain	La Pommeraye	244 AE 599	2 064,00 €	SCI ALVACA
DL 2025-03-013	bâtiment avenue du 11 novembre	Cession	bâtiment	La Pommeraye	244 AC 451	60 000,00 €	SCI JMS MARY
DL 2025-03-014	emprise foncière antenne	Cession	terrain	La Pommeraye	244 AC 452	45 000,00 €	PHOENIX Infrastructures
DL 2025-03-016	délaissé voirie rue du Lac	Cession	terrain	La Pommeraye	244 AA 659	165,00 €	M. ROCHAIS Mathias
DL 2025-04-003	espace vert quartier des Garennes	Échange	terrain	Saint-Laurent-du-Mottay	297B1280 - 297B1275 - 297B1276-297B1278	sans soulte	Maine et Loire Habitat
DL 2025-04-010	terrain site des Tarares	Cession	terrain	Botz-en-Mauges	34 C 1307 - 34 C 1308	2 937,00 €	MENOURY Frédéric
DL 2025-05-003	maison 19 rue des Mauges	Cession	bâtiment	Saint-Laurent-de-la-Plaine	295 B 251	45 000,00 €	SCI LES FLEURS DU VENT
DL 2025-05-004	maison SABIO rue de la Mairie	Cession	bâtiment	Saint-Florent-le-Vieil	276 AA 322	35 000,00 €	M. POILANE Baptiste
DL 2025-06-002	parcelles à bâtir rue de la Cité	Cession	terrain	Bourgneuf en Mauges	39D1551-39D1553	10 700,00 €	M. GAUDIN Guillaume
DL 2025-06-002	parcelles à bâtir rue de la Cité	Cession	terrain	Bourgneuf en Mauges	39D1552-39D554	10 095,00 €	M. RETHORE Dorian
DL 2025-07-006	bâtiment des Tarares	Cession	bâtiment	Botz-en-Mauges	34C1161 en partie	46 800,00 €	Mme PICHON Adeline
DL 2025-10-005	rétrocession voirie lotissement le Clos du Moulin	Acquisition	terrain	Le Mesnil-en-Vallée	204 C 831	1,00 €	LOTI OUEST
DL 2025-10-010	délaissé voirie Les Mazières	Acquisition	terrain	La Pommeraye	B 1389 - B 1387	812,00 €	M. et Mme PETITEAU Yannick

### Cession terrains dans les lotissements

Commune déléguée	Lotissement	Nombre
La Pommeraye	Les Claveries	6
Saint Laurent du Mottay	Les Fées	1
Saint Laurent de la Plaine	Croix Blanche 2	8
	TOTAL	15

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>50</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

**DÉCIDE DE :**

- Prendre acte de ce bilan.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_005

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **PROCEDURE DE DECLASSEMENT D UNE VOIE COMMUNALE AU MESNIL EN VALLEE**

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de vie, explique que la Commune a été sollicitée par VYV3 PAYS DE LA LOIRE pour acquérir une portion du chemin communal reliant la rue des Échuettes au passage des Bas Jardins au Mesnil-en-Vallée.

En effet, le projet de restructuration de la maison Rochas nécessite le déplacement de ce chemin. Le groupe VYV3 PAYS DE LA LOIRE souhaiterait acquérir et clore la portion du chemin communal non cadastrée et délimitée par les parcelles 204-AB-719, 720, 725, 460, 103, 104, 625, 623, 102 et 101. Celle-ci représente un linéaire de 63 mètres et une surface de 66 m<sup>2</sup>.

Cette cession impliquerait la fermeture de ce chemin communal aujourd'hui ouvert à la circulation piétonne. Toutefois, ce chemin n'a plus d'usage car il ne dessert aucun terrain et il est trop étroit pour un usage adapté.

Au vu de ces éléments, il apparaît possible de procéder au déclassement de la portion du chemin communal mentionnée ci-dessus. Conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière, cette opération de déclassement doit être précédée d'une enquête publique, considérant qu'il s'agit d'une voie assurant aujourd'hui des fonctions de circulation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Propriétés des Personnes Publiques, notamment son article L.2141-2 ;

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le courrier de sollicitation adressé par le groupe VYV3 PAYS DE LA LOIRE en date du 4 juin 2025 ;

VU le plan annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le projet de cession d'une portion du chemin communal reliant la rue des Échuettes au passage des Bas Jardins au groupe VYV3 PAYS DE LA LOIRE nécessite une procédure préalable de déclassement soumise à enquête publique préalable ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'engager une enquête publique conjointe avec le projet de déclassement d'une portion du chemin de la Croix de Pierre à Botz-en-Mauges ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment ses objectifs de développer l'activité économique locale et de proximité et d'avoir une politique de voirie rationnelle et adaptée ;

VU l'avis de la commission voirie cadre de vie en date du 4 février 2026;

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>52</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

## DÉCIDE DE :

- Autoriser l'engagement d'une procédure de déclassement du domaine public de la portion du chemin communal reliant la rue des Échuettes au passage des Bas Jardins sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée, telle que délimitée ci-dessus et sur le plan annexé à la présente.
- Soumettre à enquête publique le déclassement du domaine public d'une partie du chemin communal reliant la rue des Échuettes au passage des Bas Jardins sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée, telle que délimitée ci-dessus et sur le plan annexé à la présente, de façon conjointe avec le projet de déclassement d'une portion du chemin de la Croix de Pierre située sur la commune déléguée de Botz-en-Mauges.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de lancement de l'enquête publique, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_006

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **PROCEDURE DE DECLASSEMENT D UNE VOIE COMMUNALE A BOTZ EN MAUGES**

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, explique que la Commune a été sollicitée par l'entreprise BOISSEAU BÂTIMENT pour acquérir une portion du chemin de la Croix de Pierre à Botz-en-Mauges.

En effet, suite à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mauges-sur-Loire approuvée par délibération du 12 décembre 2024, les parcelles situées à l'ouest de ce chemin ont été classés en zonage UY pour permettre l'accueil d'activités économiques. L'entreprise BOISSEAU BÂTIMENT a fait l'acquisition de ces parcelles en vue d'y agrandir son activité. Pour permettre la circulation de véhicules lourds entre les deux parties de son emprise sans risque pour la sécurité du public, l'entreprise souhaiterait acquérir et clore la portion du chemin de la Croix de Pierre délimitée :

- au nord par la limite entre les parcelles 034-A-620 et 034-A-1911,
- au sud par la limite entre les parcelles 034-A-644 et 034-A-1670.

Celle-ci représente un linéaire de 25 mètres et une surface de 170 m².

Cette cession impliquerait la fermeture de cette voie communale aujourd'hui ouverte à la circulation. Toutefois, il ressort d'une analyse de terrain que cette fermeture de la voie ne serait pas de nature à entraver la circulation des véhicules et des mobilités douces dans ce secteur de Botz-en-Mauges.

Pour la circulation automobile, ce chemin :

- n'est pas goudronné sur la partie envisagée à la cession et n'est donc pas fondé à accueillir des véhicules,
- n'est pas utilisé par les véhicules de répurgation ni les transports scolaires,
- peut être contourné en utilisant la voie dite La Croix de Pierre située à 75 mètres du chemin,
- permettrait toujours la desserte de l'ensemble des habitations et des garages situés sur ce chemin par la formation de deux voies en impasse.

Pour les mobilités douces, ce chemin :

- peut créer une continuité entre le quartier de la Rabionnière et le centre-bourg mais il aboutit sur la rue de la Croix de Pierre qui est une route départementale peu sécurisée pour les piétons,
- peut être contourné par la rue de la Croix Rouge qui a été récemment aménagée et permet d'accéder sans détour et dans de meilleures conditions de sécurité à la mairie déléguée, aux équipements scolaires et à l'abri-bus.

Au vu de ces éléments, il apparaît possible de procéder au déclassement de la portion du chemin de la Croix de Pierre mentionnée ci-dessus. Conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière, cette opération de déclassement doit être précédée d'une enquête publique, considérant qu'il s'agit d'une voie assurant aujourd'hui des fonctions de circulation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Propriétés des Personnes Publiques, notamment son article L.2141-2 ;

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n°DL\_2024\_12\_004 du 12 décembre 2024 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Mauges-sur-Loire ;

VU le plan annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le projet de cession d'une portion du chemin de la Croix de Pierre à l'entreprise BOISSEAU BÂTIMENT nécessite une procédure préalable de déclassement soumise à enquête publique préalable ;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait de conforter l'activité économique dans des conditions de sécurité indispensables tout en n'impactant pas fortement la circulation dans ce secteur de la commune déléguée de Botz-en-Mauges ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'engager une enquête publique conjointe avec le projet de déclassement d'une portion du chemin reliant la rue des Échuettes au passage des Bas Jardins au Mesnil-en-Vallée ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment ses objectifs de développer l'activité économique locale et de proximité et d'avoir une politique de voirie rationnelle et adaptée ;

VU l'avis de la commission voirie cadre de vie en date du 4 février 2026 ;

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>45</b>
<b>Non</b>	<b>7</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

**DÉCIDE DE :**

- Autoriser l'engagement d'une procédure de déclassement du domaine public de la portion du chemin de la Croix de Pierre située sur la commune déléguée de Botz-en-Mauges, telle que délimitée ci-dessus et sur le plan annexé à la présente.
- Soumettre à enquête publique le déclassement du domaine public de la portion du chemin de la Croix de Pierre située sur la commune déléguée de Botz-en-Mauges, telle que délimitée ci-dessus et sur le plan annexé à la présente, de façon conjointe avec le projet de déclassement d'une partie du chemin communal reliant la rue des Échuettes au passage des Bas Jardins sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de lancement de l'enquête publique, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_007

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## SIEML VERSEMENT FONDS DE CONCOURS ANNUELS POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, indique que la commune doit délibérer sur les opérations de dépannages réalisées sur le réseau d'éclairage public par le SIEML du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 et listées ci-dessous :

N° OPERATION	COLLECTIVITES	Montant des travaux TTC	Montant du Fdc demandé	Dépannage mois
EP024-24-65	MAUGES_SUR_LOIRE – (Beausse – rue des Mauges)	266,23 €	199,67 €	19/12/2024
EP024-25-66	MAUGES_SUR_LOIRE (Beausse – lotissement de la chataigneraie)	365,88 €	274,41 €	04/02/2025
EP034-24-175	MAUGES_SUR_LOIRE (Botz-en-Mauges – rue des Acacias)	466,00 €	349,50 €	21/11/2024
EP034-25-176	MAUGES_SUR_LOIRE (Botz-en-Mauges – parking de la Mairie)	291,72 €	218,79 €	27/01/2025
EP034-24-177	MAUGES_SUR_LOIRE (Botz-en-Mauges – rue du Four)	307,20 €	230,40 €	28/01/2025
EP034-25-178	MAUGES_SUR_LOIRE (Botz-en-Mauges – rue du Four)	152,16 €	114,12 €	13/03/2025
EP039-24-49	MAUGES_SUR_LOIRE (Bourgneuf-en-Mauges – rue Notre Dame)	757,12 €	567,84 €	18/10/2024
EP039-24-50	MAUGES_SUR_LOIRE (Bourgneuf-en-Mauges – rue de Vendée)	298,26 €	223,70 €	14/11/2024
EP039-24-52	MAUGES_SUR_LOIRE (Bourgneuf-en-Mauges – rue du Chataigner)	796,18 €	597,14 €	28/11/2024
EP039-24-54	MAUGES_SUR_LOIRE (Bourgneuf-en-Mauges – rue du 19 mars 1962)	363,20 €	272,40 €	07/03/2025
EP075-24-96	MAUGES_SUR_LOIRE (La Chapelle-Saint-Florent – rue du Bas Rigale)	356,08 €	267,06 €	15/11/2024
EP075-24-98	MAUGES_SUR_LOIRE (La Chapelle-Saint-Florent – rue Saint-Christophe)	176,39 €	132,29 €	26/12/2024
EP075-25-99	MAUGES_SUR_LOIRE (La Chapelle-Saint-Florent – Terrain de foot)	553,43 €	415,07 €	12/03/2025
EP075-25-106	MAUGES_SUR_LOIRE (La Chapelle-Saint-Florent – Chemin des Potiers)	950,57 €	712,93 €	05/03/2025
EP075-25-107	MAUGES_SUR_LOIRE (La Chapelle-Saint-Florent – Chemin des Potiers)	381,84 €	286,38 €	19/03/2025
EP190-24-51	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Marillais – Place de l'Abbé Meffray)	329,52 €	247,14 €	05/09/2024
EP190-24-52	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Marillais – rue du Stade)	644,45 €	483,34 €	24/09/2024
EP190-24-53	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Marillais – Place de l'Abbé Meffray)	1 384,32 €	1 038,24 €	24/11/2024
EP190-24-54	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Marillais – Place de l'Abbé Meffray)	555,98 €	416,99 €	24/01/2025
EP190-24-55	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Marillais - Goubillonnière)	563,39 €	422,54 €	27/01/2025
EP190-25-56	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Marillais – route de Saint Florent)	140,30 €	105,23 €	27/01/2025
EP190-25-57	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Marillais – Le Clos de la Bloire)	177,37 €	133,03 €	27/01/2025
EP204-24-57	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Mesnil-en-Vallée – rue du Pavillon)	127,51 €	95,63 €	10/01/2025
EP204-24-58	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Mesnil-en-Vallée – rue des Mauges)	176,39 €	132,29 €	30/01/2025
EP204-24-59	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Mesnil-en-Vallée – rue Nationale)	127,51 €	95,63 €	10/01/2025
EP204-24-61	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Mesnil-en-Vallée – rue Nationale)	217,36 €	163,02 €	10/01/2025
EP204-25-70	MAUGES_SUR_LOIRE (Le Mesnil-en-Vallée – rue de Bellevue)	401,44 €	301,08 €	22/05/2025
EP212-24-202	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – route de Champfleury)	265,19 €	198,89 €	08/01/2025
EP212-24-203	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue de la Mairie)	363,00 €	272,25 €	23/01/2025
EP212-24-204	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue de Mailly)	279,46 €	209,60 €	08/01/2025
EP212-24-205	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – Quai des Mariniers)	393,58 €	295,19 €	08/01/2025
EP212-24-206	MAUGES_SUR_LOIRE	194,45 €	145,84 €	08/01/2025

	(Montjean-sur-Loire – Quai des Mariniers)			
EP212-24-207	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue de la Repiellerie)	249,22 €	186,92 €	08/01/2025
EP212-24-208	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire)	217,36 €	163,02 €	23/01/2025
EP212-24-209	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue des Crêtes)	170,02 €	127,52 €	08/01/2025
EP212-24-210	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue des Crêtes)	127,51 €	95,63 €	08/01/2025
EP212-24-211	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue Albert René Biotteau)	209,14 €	156,86 €	26/12/2024
EP212-24-212	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire - route de Champfleury)	172,75 €	129,56 €	26/12/2024
EP212-25-213	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue des Jardins du Bourg)	199,98 €	149,99 €	23/01/2025
EP212-25-215	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue du Pirouet)	220,88 €	165,66 €	10/02/2025
EP212-25-218	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – Cabaret des Oiseaux)	234,72 €	176,04 €	18/02/2025
EP212-25-221	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue des Crêtes)	209,58 €	157,19 €	20/02/2025
EP212-25-222	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – Cabaret des Oiseaux)	739,78 €	554,84 €	25/02/2025
EP212-25-225	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire – rue des Jardins du Bourg)	308,65 €	231,49 €	29/04/2025
EP244-24-524	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – rue du Docteur Renou)	477,95 €	358,46 €	16/09/2024
EP244-24-525	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – Allée Van Gogh)	889,66 €	667,25 €	14/10/2024
EP244-24-527	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – rue de la Chapelle)	255,37 €	191,53 €	23/10/2024
EP244-24-529	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – rue des Myosotis)	298,26 €	223,70 €	14/11/2024
EP244-24-534	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – rue Jeanne Rivereau)	447,77 €	335,83 €	03/01/2025
EP244-25-539	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – Avenue des Lilas)	190,06 €	142,55 €	29/01/2025
EP244-25-540	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – Terrain stabilisé)	128,22 €	96,17 €	10/03/2025
EP244-25-541	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – rue de la Vieille Eglise)	593,34 €	445,01 €	04/02/2025
EP244-25-542	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – rue des Mauges)	423,49 €	317,62 €	11/02/2025
EP244-25-543	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – rue de la Loire)	906,72 €	680,04 €	26/02/2025
EP244-25-544	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – Terrain de sport)	562,91 €	422,18 €	28/02/2025
EP244-25-549	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye – rue de la Loire)	1 680,43 €	1 260,32 €	18/07/2025
EP276-24-350	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil - place de la Févrierère)	571,90 €	428,93 €	23/10/2024
EP276-24-351	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – rue de la Bellière)	241,16 €	180,87 €	14/10/2024
EP276-24-354	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – rue du Clos de Ville)	298,26 €	223,70 €	15/11/2024
EP276-24-356	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – Place de la Mairie)	617,87 €	463,40 €	15/01/2025
EP276-24-357	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – Quai de la Loire)	421,24 €	315,93 €	18/11/2024
EP276-24-359	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – rue David d'Angers)	85,01 €	63,76 €	24/01/2025
EP276-24-361	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – rue des Lauriers)	286,27 €	214,70 €	23/01/2025
EP276-24-365	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – Promenade Julien Gracq)	367,03 €	275,27 €	13/12/2024
EP276-24-366	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – rue Jules Hervé)	266,23 €	199,67 €	19/12/2024
EP276-25-368	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – Place de la Févrierère)	279,08 €	209,31 €	23/01/2025
EP276-25-369	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – Place d'Armes)	333,23 €	249,92 €	30/01/2025
EP276-25-371	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – Parvis de l'Abbatiale)	267,00 €	200,25 €	07/03/2025
EP276-25-374	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – Quai de la Loire)	390,65 €	292,99 €	13/03/2025
EP276-25-375	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – rue Saint-Maurille)	452,00 €	339,00 €	21/03/2025

EP276-25-376	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – rue Saint-Maurille)	270,94 €	203,21 €	25/03/2025
EP276-25-377	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – rue du Tertre)	361,14 €	270,86 €	30/04/2025
EP276-25-387	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil – rue David d'Angers)	220,88 €	165,66 €	31/07/2025
EP295-24-82	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Laurent-de-la-Plaine – Allée des Seringuas)	1 419,22 €	1 064,42 €	23/10/2024
EP295-24-91	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Laurent-de-la-Plaine – rue d'Anjou)	2 291,52 €	1 718,64 €	15/11/2024
EP295-24-92	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Laurent-de-la-Plaine – Allée des Acacias)	127,51 €	95,63 €	28/01/2025
EP295-24-93	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Laurent-de-la-Plaine – rue Henri de Toulgoet)	127,51 €	95,63 €	28/01/2025
EP297-24-53	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Laurent-du-Mottay – rue Florence Longerye)	267,16 €	200,37 €	10/01/2025
EP297-25-55	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Laurent-du-Mottay – rue de la Mare)	1 097,59 €	823,19 €	10/03/2025

VU l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Voirie- Cadre de vie en date du 29 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>49</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>6</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

#### DÉCIDE DE :

➤ Verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

→ Montant total de la dépense : 33 797,65 euros TTC

→ Taux du fonds de concours : 75 %

→ Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **25 348,24 euros TTC**

➤ Préciser que le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_008

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION OPERATIONNELLE GEPU 2026 AVEC MAUGES COMMUNAUTE**

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de vie, rappelle qu'une convention cadre définissant le système de gestion des eaux pluviales urbaines a été signée avec Mauges Communauté.

La délibération du 22 juin 2023 autorisant la signature de cette convention précisait que les détails des modalités opérationnelles seraient précisés par une convention opérationnelle pour chaque commune.

Pour Mauges-sur-Loire, le patrimoine recensé représente :

- 146,939 km de tronçons enterrés d'eaux pluviales ;
- 70 km à ciel ouvert ;
- 3 568 regards EP
- 52 bassins de rétention, dont 27 restant à la charge de la commune pour l'entretien des espaces verts, compte tenu de leur vocation paysagère.

La convention opérationnelle détaille le niveau d'entretien, les procédures et les contreparties financières pour chacun des ouvrages concernés.

CONSIDERANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie du 7 janvier 2026 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 27 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

**DÉCIDE DE :**

- Approuver le projet de convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_009

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **DESAFFECTATION ETAGE DU BATIMENT 6 PLACE DES CHANOINES BOISDRON SLP**

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, indique la mise en vente des bâtiments communaux, cadastrés 295 B 96 et 295 B 1966 situés 6 et 8 place des Chanoines Boisdron à Saint-Laurent-de-la-Plaine 49110 MAUGES-SUR-LOIRE,

L'ensemble immobilier regroupe un bâtiment composé d'un local commercial en rez-de-chaussée et trois anciens locaux associatifs au premier étage, au 6 place des Chanoines Boisdron, l'autre bâtiment constitué d'un garage au 8 place Chanoines Boisdron.

L'étage de l'immeuble situé au 6 place des Chanoines Boisdron était utilisé par les associations locales avec usage direct du public et donc assimilé au domaine public.

Pour procéder à leur vente, les biens doivent être auparavant sortis du domaine public communal. En vertu du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- par une désaffectation matérielle du bien ;
- par une décision administrative, en l'espèce, une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Les associations ont déménagé pour leurs activités dans la mairie ; cet espace est désormais vide et ne reçoit plus de public. La désaffectation est donc de fait.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif stratégique de développer l'activité économique locale et de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission Economie en date du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>52</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Constater la désaffectation de l'étage du bâtiment 6, place des Chanoines Boisdron sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine, cadastrée 295-B-96.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal de l'étage de l'immeuble cadastrée 295-B-96.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_010

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CESSION IMMEUBLES 6 - 8 PLACE DES CHANOISNES BOISDRON SLP**

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, précise que la Commune est saisie d'une demande d'acquisition de deux bâtiments communaux, l'un regroupant un local commercial en rez-de-chaussée et trois anciens locaux associatifs au premier étage, l'autre un garage situés 6 et 8 place des Chanoines Boisdron à Saint-Laurent-de-la-Plaine 49110 MAUGES-SUR-LOIRE et cadastrés 295 B 96 et 295 B 1966.

Les acquéreurs Mme Pauline Terrier, infirmière libérale à Saint-Laurent-de-la-Plaine depuis 2015 et son conjoint Monsieur Fabrice Papin vont porter l'opération d'acquisition du bâtiment via la SCI FAPAUJALY en cours de création.

Dans le cadre du développement croissant du cabinet infirmier situé 8 bis rue Jacques Cathelineau à Mauges-sur-Loire et des changements internes de celui-ci à compter du 1er janvier 2026 liés à un futur départ en retraite et à l'arrivée de 2 nouveaux collaborateurs, la taille du local actuel ne répond plus aux besoins. Par ailleurs, le cabinet actuel ne dispose pas d'un accès PMR.

L'acquisition de ce bâtiment répond au projet de maintien, ainsi qu'aux perspectives de développement de l'activité de santé sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine.

Le projet concerne :

La création au rez-de-chaussée de deux locaux professionnels, une salle d'attente commune et de cloisons insonorisées. Un local sera occupé par le cabinet infirmier et l'autre proposé à la location à un autre professionnel de santé.

Le projet concerne également le réaménagement à l'étage d'un logement type T3 ou T4 ainsi que le réaménagement de la pièce au-dessus du garage actuel pour la création d'un T1 pouvant accueillir un jeune travailleur notamment.

La précédente délibération de ce jour constate la désaffectation et prononce le déclassement de ce bien du domaine.

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif stratégique de développer l'activité économique locale et de proximité ;

CONSIDÉRANT que la commune dispose de deux bâtiments situés 6 et 8 Place des Chanoines Boisdrons à Saint-Laurent-de-la-Plaine inscrit au patrimoine communal ;

CONSIDÉRANT que ce local est destiné à être vendu dans le cadre d'un projet de création d'un cabinet infirmier, permettant de répondre aux besoins de santé de la population locale ;

CONSIDÉRANT la publicité effectuée par la commune et dont la preuve est annexée à la présente délibération ;

VU l'estimation des Domaines réalisée le 15 décembre 2025 pour un montant de 101 000 € avec une marge d'appréciation de 20 %, soit un montant minimal de 80 800 € ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente négocié par la commune est conforme à cette estimation ;

VU l'avis favorable de la commission Économie en date du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>56</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

**DÉCIDE DE :**

- Céder les deux immeubles communaux situé 6 et 8 place des Chanoines Boisdron à Saint-Laurent-de-la-Plaine, cadastrés 295 B 96 et 295 B 1966 selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur au profit de la SCI FAPAUJALY en cours de constitution, représentée par Monsieur Fabrice PAPIN et Madame Pauline TERRIER, au prix de cent un mille euros (101 000,00 €).
- Préciser que tous les frais annexes liés à cette vente, notamment les honoraires de notaire, bornage ainsi que tous autres coûts liés à la formalisation de la transaction, seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
- Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale de Maître LEBLANC-PAPOUIN Simon, sise 39 rue de la Loire – La Pommeraye – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Autoriser Monsieur le Maire ou toute personne déléguée à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant tous les documents relatifs au dossier de cession.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_011

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **SUBVENTION ASSOCIATION LA BOUT IK PROJET COLLECTIF EPICERIE ASSOCIATIVE LA BOUTOUCHERE**

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, informe le Conseil Municipal que l'association La Bout'ik dont le siège est implanté à Mauges-sur-Loire, sollicite la commune pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre de son projet collectif de création d'une épicerie associative à La Boutouchère, Saint-Florent-le-Vieil.

Face aux enjeux de dynamisation du milieu rural, ce projet permet de renforcer plusieurs enjeux clés pour le territoire et constitue une action concrète pour renforcer la solidarité, dynamiser le tissu social tout en contribuant à maintenir une offre de services essentiels et soutenir l'économie locale en favorisant l'achat auprès de producteurs locaux ou de circuits courts, dynamisant ainsi l'économie du territoire.

Dans cette perspective, la présente délibération a pour objectif de fixer les montants d'attribution pour l'année 2026, de la subvention à l'association la Bout'ik.

La demande de subvention est répartie de la manière suivante :

- 6 960 € au titre d'une subvention « annuelle » et 7 000 € au titre d'une subvention « projet ».

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par l'association La Bout'ik dont le siège est implanté à la Boutouchère, commune déléguée de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir un projet collaboratif d'épicerie associative visant à renforcer l'attractivité et à consolider la vitalité du territoire ;

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet pour le développement local, la lutte contre l'isolement, et l'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité pour les habitants du territoire, notamment en milieu rural ;

VU l'avis favorable de la Commission Économie en date du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Monsieur Jean-François ALLARD, élu intéressé, quitte la salle.

Un élu indique que c'est un sujet important qui peut se reproduire dans d'autres communes déléguées. Il demande le détail des 6 960 € et si c'est quelque chose qui se répétera tous les ans.

L'élu indique qu'il s'agit de 6 960 € au titre d'une subvention de fonctionnement.

Monsieur le Maire complète en indiquant que la commune les a rencontrés. Il indique qu'il s'agit d'un établissement privé. Il n'était donc pas possible d'apporter une subvention au projet. Une association a donc été créée et une subvention d'investissement de 7 000 € est accordée pour faire des petits travaux. La deuxième somme permet d'équilibrer le fonctionnement de l'association. Ce projet, dans une dynamique collective, a paru intéressant à aider au démarrage de l'activité. Mais la première condition de réussite est que les habitants y aillent.

Un autre élu ajoute que le compte d'exploitation prévisionnel a été analysé. L'objectif est d'aider car un commerce est un élément essentiel de la vie de la commune.

Un autre élu demande si cela semble s'équilibrer à moyen terme.

Monsieur le Maire précise qu'un budget prévisionnel sur 3 ans a été présenté.

Un élu demande si le bâtiment est loué.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que le loyer est de 450 € mensuel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>48</b>
<b>Non</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>5</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

## DÉCIDE DE :

- Approuver l'attribution des subventions suivantes à l'association La Bout'ik, pour la thématique économie en 2026 :

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu 2025	Montant proposé 2026
La Bout'ik (fonctionnement)	Saint-Florent-le-Vieil		6 960 €
La Bout'ik (projet)	Saint-Florent-le-Vieil		7 000 €

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_012

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **DELEGATION A MAUGES COMMUNAUTE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LES ZONES D ACTIVITES INTERCOMMUNALES**

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Economie, des Commerces de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, explique que Mauges Communauté, en raison de sa compétence en matière de développement économique, dispose d'une vocation particulière à mettre en œuvre une politique foncière coordonnée dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire intercommunal.

L'article L.211-2 du Code de l'Urbanisme permet à la Commune de déléguer à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) tout ou partie des compétences en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU), cette déléation devant être expresse et faire l'objet de délibérations concordantes de la Commune et de l'EPCI.

La présente déléation est limitée aux ZAE situées sur le territoire communal, selon la liste établie par Mauges Communauté.

Il convient, pour la sécurité juridique des décisions de préemption, de préciser les conditions d'exercice de cette déléation, conformément aux dispositions des articles L.213-3, R.213-1 et R.213- 2 du Code de l'Urbanisme.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-10, L.2121-12, L.2122-22 15° ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.211-1, L.211-2, L.213-3 et R.213-3 ;

VU la délibération n°2020-01-08 du 27 janvier 2020 instituant le Droit de Prémption Urbain dans les zones UA, UB, UY, UYc1, UYc2, UYr, UE, UEa, UEb, 1AUa, 1AUy, 2AUa et 2AUy ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté, qui lui confèrent compétence en matière de développement économique, incluant la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités économiques ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif de développer l'activité économique locale et de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 9 février 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat-Bâtiments en date du 26 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>54</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Déléguer à la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté l'exercice du droit de préemption urbain dont la Commune est titulaire dans les conditions précisées ci-dessous :

## Article 1 : Objet de la délégation

Il est décidé de déléguer à la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté l'exercice du droit de préemption urbain dont la Commune est titulaire, dans les seules zones d'activités économiques (ZAE) suivantes situées sur le territoire communal :

- ZAE Les Parts à Beausse : parcelles 024-B-826, 873 ;
- ZAE La Croix de Pierre à Botz-en-Mauges : parcelles 034-A-623, 1420, 1548, 1611, 1614, 1618, 1624, 1726, 1727, 1728, 1729, 1856, 1858, 1860, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924 ;
- ZAE du Rigal à La Chapelle-Saint-Florent : parcelles 075-D-1281, 1282, 1283, 1284, 1285 et 075-AE-177, 179, 188, 189, 190, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 205, 206, 207, 208, 209, 217, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 308, 309 ;
- ZAE Le Chalet au Marillais : parcelles 190-ZH-108, 123, 124, 129, 132 ;
- ZAE Daudet à Montjean-sur-Loire : parcelles 212-AM-729 et 212-AW-449, 547, 549, 550, 663, 665, 671, 672, 676, 695, 696, 708, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 769, 770 ;
- ZAE La Royauté à Montjean-sur-Loire : parcelles 212-AM-705 et 212-AW-452, 453, 454, 457, 458, 459, 460, 620, 621, 622, 624, 628, 634, 635, 638, 639, 655, 656, 657, 674, 675 ;
- ZAE Les Ouches à Montjean-sur-Loire : parcelles 212-AN-193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 204, 206, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 222, 223, 224, 225 ;
- ZAE Jean Monnet à La Pommeraye : parcelles 000-AB-52, 55, 99, 100, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 142, 144, 146, 166, 167 ;
- ZAE La Guyonnière à La Pommeraye : parcelles 000-AH-1, 3, 5, 34, 36, 37, 39, 78, 79, 92, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 109, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 125, 126 et 000-AI-51, 52, 53, 75 ;
- ZAE La Menancière à La Pommeraye : parcelles 000-AB-48, 140, 141, 150, 181, 182 et 000-AC-146, 147, 148, 151, 152, 153, 154, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 167, 170, 171, 172, 279, 327, 363, 395, 396, 406, 407, 408, 425, 426, 427, 428, 430, 433, 434, 449, 450, 451, 452 ;
- ZAE Le Tranchet à La Pommeraye : parcelles 000-H-1461, 1464, 1507, 1542, 1545, 1585, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, 1607, 1611, 1615, 1617, 1619, 1620, 1623, 1624, 1677, 1678, 1679, 1680, 1682, 1683, 1694, 1697, 1698, 1707, 1708 ;
- ZAE Le Tranchet 2 à La Pommeraye : parcelles 000-H-1509, 1622, 1681, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742 ;
- ZAE Les Onchères à La Pommeraye : parcelles 000-H-351, 353, 940, 941, 1549, 1550 ;
- ZAE La Lande à Saint-Florent-le-Vieil : parcelles 276-B-1277, 1278, 1365, 1366, 1367, 1369, 1380, 1382, 1383, 1384, 1391, 1406, 1408, 1409, 1411, 1413, 1416, 1418, 1422, 1423, 1425, 1449, 1450, 1452, 1453, 1454, 1455, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1465, 1467, 1468, 1469, 1470, 1471, 1473, 1474, 1479, 1485, 1486, 1502, 1503, 1504, 1505, 1506, 1507, 1508, 1509, 1510, 1511, 1513, 1514, 1516, 1519, 1529, 1530, 1544, 1546, 1552, 1560, 1561, 1562, 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1587, 1588, 1589, 1590, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601 ;
- ZAE Ribotte à Saint-Florent-le-Vieil : parcelles 276-AE-14, 18, 55, 57, 58, 60, 61, 65, 67, 68, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 87, 94, 95, 96, 97, 103, 104, 107, 108, 109, 110, 129, 130, 131, 132, 146, 147, 148, 149, 166, 167, 168, 174, 175, 176, 178, 179, 182, 185, 186, 187, 188 et parcelle 276-AH-174 ;
- ZAE Bellenoue nord à Saint-Laurent-de-la-Plaine : parcelles 295-D-385, 408, 433, 456, 462, 463, 523, 524, 525, 549, 550, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 637, 669, 670, 671 ;
- ZAE Bellenoue sud à Saint-Laurent-de-la-Plaine : parcelles 295-D-95, 466, 467, 571, 573, 591, 593, 602, 603, 604, 652, 653 ;
- ZAE Saint-Éloi à Saint-Laurent-de-la-Plaine : parcelles 295-B-515, 1868, 1942, 1962, 1963, 1972, 1979, 1980, 1981, 1989, 1999, 2311, 2314, 2324, 2325, 2359 ;
- ZAE La Picaudière à Saint-Laurent-du-Mottay : parcelles 297-B-1006, 1031, 1103, 1109, 1110, 1111, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1175, 1176, 1177, 1178, 1180, 1183, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273 ;

Les plans de ces zones sont annexés à la présente délibération.

Cette délégation est accordée en application de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme et des articles L.213-3 et R.213-3 du même code.

## Article 2 – Étendue de la délégation

La présente délégation porte sur :

- l'instauration, le cas échéant, de secteurs de renforcement du DPU au sein des ZAE concernées, dans les limites prévues par le Code de l'Urbanisme ;
- l'exercice du droit de préemption urbain sur toutes les aliénations soumises à ce droit dans le périmètre des ZAE désignées à l'article 1 ;
- le cas échéant, la suppression ou la modification des périmètres de DPU au sein des ZAE, dans le respect des procédures légales.

Les décisions de préemption prises dans ce cadre sont adoptées par les organes compétents de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté et pour son propre compte ; les biens acquis entrent dans le patrimoine de la Communauté.

### **Article 3 – Conditions particulières d'exercice**

La présente délégation est consentie aux conditions suivantes :

- Limitation matérielle : la Communauté d'Agglomération exerce le DPU exclusivement à des fins de mise en œuvre de sa politique de développement économique et d'aménagement des zones d'activités économiques, telles que définies par ses délibérations en matière de développement économique et d'équilibre de l'habitat économique du territoire ;
- Information de la Commune : la Communauté d'Agglomération informe le maire de Mauges-sur-Loire, préalablement à la décision de préemption, de tout projet de préemption dans les ZAE concernées, et lui transmet copie de la décision de préemption et du titre de propriété dès sa signature ;
- Durée de la délégation : la présente délégation est consentie pour une durée de 3 années à compter de sa date d'entrée en vigueur. Elle est renouvelable par décision expresse du conseil municipal, prise dans les mêmes formes.

### **Article 4 – Absence de subdélégation**

La Communauté d'Agglomération ne pourra subdéléguer à un tiers (autre collectivité, établissement public ou opérateur privé) l'exercice du droit de préemption délégué par la présente délibération, sauf dans les hypothèses expressément prévues par le Code de l'Urbanisme et conformément à l'article L.213-3 de ce code.

Il est rappelé qu'une personne morale délégataire ne peut, en principe, subdéléguer à une autre personne morale publique ou privée, notamment à un concessionnaire, un droit de préemption obtenu par délégation d'un EPCI lui-même délégataire du droit de la Commune.

### **Article 5 – Entrée en vigueur**

La présente délibération entrera en vigueur après accomplissement des formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité prévues aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du CGCT et après l'adoption, par l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté, d'une délibération concordante acceptant la délégation définie par la présente délibération.

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, en application de l'article L.2131-1 du CGCT. Les mentions portées à ce titre font foi jusqu'à preuve du contraire.

### **Article 6 – Exécution**

Le maire de Mauges-sur-Loire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à :

- signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délégation ;
- notifier la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté ;
- accomplir l'ensemble des formalités de publicité et de transmission requises.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_013

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION DE PARTENARIAT MAUGES SUR LOIRE CAP LOIRE ET GITES DE FRANCE**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que le parc d'activités Cap Loire a tissé de nombreux partenariats depuis son ouverture et qu'il convient de les pérenniser pour continuer à travailler en réseau avec les acteurs locaux.

Des partenariats avec différents organismes ou association qui ont une cible « famille » permettent de faire connaître Cap Loire en proposant un tarif réduit à la visite libre (non valable sur les animations encadrées et l'escape game).

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler l'accord avec les Gîtes de France en accordant le tarif réduit pour une visite libre adulte sur présentation du porte-clés « Pass Vacances Anjou ».

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

VU l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la convention de partenariat avec les Gîtes de France.
- Autoriser le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toutes pièces y afférant.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_014

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION DE PARTENARIAT MAUGES SUR LOIRE CAP LOIRE ET ASSOCIATION TOURISME ET LOISIRS NANTES REZE**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que le parc d'activités Cap Loire a tissé de nombreux partenariats depuis son ouverture et qu'il convient de les pérenniser pour continuer à travailler en réseau avec les acteurs locaux.

Des partenariats avec différents organismes ou association qui ont une cible « famille » permettent de faire connaître Cap Loire en proposant un tarif réduit à la visite libre (non valable sur les animations encadrées et l'escape game). Dans ce cadre, il est proposé d'approuver l'accord avec l'association « Tourisme & Loisirs Nantes Rezé » en accordant le tarif réduit pour une visite libre du parc aux porteurs de la Carte Loisirs et/ou de la Carte SRIAS.

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

VU l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>52</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la convention de partenariat avec l'association « Tourisme & Loisirs Nantes Rezé ».
- Autoriser le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toutes pièces y afférant.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_015

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTIONS DE PARTENARIAT MAUGES SUR LOIRE CAP LOIRE ET DESTINATION ANGERS**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que le parc d'activités Cap Loire a tissé de nombreux partenariats depuis son ouverture et qu'il convient de les développer pour continuer à travailler en réseau avec les acteurs locaux mais également pour étendre la notoriété du site à l'échelle départementale.

L'Office de Tourisme Destination Angers propose notamment de commercialiser certaines offres de visite et d'activités de Cap Loire à destination des groupes, auprès de ses clients visiteurs de la région angevine. Il est proposé de valider ce partenariat en accordant une réduction tarifaire de -10 % lors de la facturation à Destination Angers.

Les offres concernées et leurs tarifs sont les suivants pour 2026 :

### Groupe entre 2 et 12 personnes :

Forfait enfants : 91 €

Forfait adultes : 111,50 €

### Groupes à partir de 13 personnes :

Visite libre enfants : 6,50 €

Visite guidée ou animation enfants (1/2 journée animation) : 8,50 €

Visite libre adultes : 7,50 €

Visite guidée adultes (1/2 journée animation) : 9,10 €

Escape Game : 15,20 €

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

VU l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver le partenariat avec l'office de tourisme Destination Angers.
- Autoriser le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que toutes pièces y afférant.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_016

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DOMAINE TOURISME ET PATRIMOINE**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que la commission Culture, Tourisme, Patrimoine a étudié les demandes de subventions formulées par les associations de la thématique Tourisme et Patrimoine pour l'année 2026.

Considérant les dossiers de subventions déposés par les associations suivantes :

« Association de sauvegarde de l'Église de Montjean » pour l'église Saint-Symphorien de Montjean-sur-Loire – la commission s'est prononcé en faveur d'une subvention de 2 000 €.

« Comité de sauvegarde de la Chapelle de la Blardière » au Marillais – la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 1 000 €.

« Les Amis du site de Courossé » à la Chapelle-Saint-Florent – la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 2 000 €.

« Association pour la protection des sites et monuments de Montjean-sur-Loire » - la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 1 000 €.

« Un village, un Moulin » pour le Moulin de l'Épinay à La Chapelle-Saint-Florent – la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 48 000 € divisée comme suit :

- 46 500 € au titre du fonctionnement général du Moulin de l'Épinay
- 1 500 € au titre de l'organisation du festival Les Estivales

« Association du musée d'histoire locale et des guerres de Vendée de Saint-Florent-le-Vieil » - la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 6 000 €.

« Les Amis des métiers de tradition » pour le Musée des Métiers à Saint-Laurent-la-Plaine – la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 20 000 €.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune, et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 4 décembre 2025 et du 15 janvier ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier et 20 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>45</b>
<b>Non</b>	<b>6</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>53</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Approuver les subventions 2026 de la thématique tourisme et patrimoine comme suit :

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu 2025	Montant proposé 2026
--------------	------------------	---------------------	----------------------

Association de sauvegarde de l'église de Montjean	Montjean-sur-Loire	Aucune demande	2 000 €
Comité de sauvegarde de la chapelle de la Blardière	Le Marillais	1 000 €	1 000 €
Les amis du site de Courossé	La Chapelle-Saint-Florent	2 000 €	2 000 €
Association pour la protection des sites et monuments de Montjean-sur-Loire	Montjean-sur-Loire	Aucune demande	1 000 €
Un Village un Moulin (fonctionnement)	La Chapelle-Saint-Florent	74 000 €	46 500 €
Un Village un Moulin (projet)	La Chapelle-Saint Florent		1 500 €
Association du musée d'histoire locale et des guerres de Vendée	Saint Florent le Vieil	6 000 €	6 000 €
Les amis des métiers de tradition	Saint Laurent-de-la-Plaine	50 000 €	20 000 €
TOTAL		133 000 €	80 000 €

- Approuver les conventions encadrant l'attribution des subventions pour les associations « Les Amis des métiers de tradition » et « Un village, un moulin ».
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, ainsi que tout document afférent.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_017

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **AVENANT 2 CONVENTION AVEC LA REGION POUR LA MISSION D INVENTAIRE DU PATRIMOINE**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de coopération pour la réalisation de travaux d'inventaire du patrimoine culturel sur le territoire de la commune de Mauges-sur-Loire a été signée par la Région des Pays-de-la-Loire, le Département du Maine-et-Loire et la Commune de Mauges-sur-Loire pour la période 2018-2021, puis la période 2023-2026.

Cette convention indique les conditions d'accompagnement de la mission en cours : la participation financière à hauteur de 50% de la part de la Région pour la rémunération du chercheur, ainsi que l'appui scientifique, méthodologique et technique de la Région et du Département, chacun dans leurs champs de compétences.

La Région propose chaque année la signature d'un avenant pour préciser le montant de la subvention régionale pour l'année à venir et d'en acter le versement : 20 000€ (aucun changement).

CONSIDERANT la délibération n°2023-11-05 du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 approuvant la convention avec la Région pour la mission d'inventaire du patrimoine ;

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme-patrimoine en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>49</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>53</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver l'avenant n°2 de la convention avec la Région pour le financement de la mission d'inventaire du patrimoine.
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à le signer.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_018

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### **Étaient absents, Mesdames et Messieurs :**

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## TARIFS BOUTIQUE CAP LOIRE 2026

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle qu'une boutique est gérée par la commune au sein des locaux de Cap Loire depuis 2020. Elle propose des produits mettant en avant les savoir-faire, le patrimoine et l'histoire locale : produits du terroir, livres, cartes postales, gadgets et maquettes. Des rafraîchissements et des collations à consommer sur place sont également proposés aux visiteurs du parc.

Pour la saison 2026, il convient de faire évoluer les produits qui seront proposés à la vente et de valider les tarifs qui seront appliqués. En dehors du dépôt-vente et des livres pour lesquels les prix sont fixés par les éditeurs, la commune fixe librement les prix de vente des produits vendus à la boutique, en fonction du type de produit proposé et des tarifs constatés dans des boutiques similaires.

Conformément à la lettre de cadrage budgétaire, une augmentation de +1,3 % est appliquée sur les tarifs qui sont ensuite arrondis pour assurer la lisibilité de la grille. Les tarifs les plus bas induisant une augmentation de moins de 10 centimes sont laissés identiques à 2025.

L'évolution de la grille tarifaire 2026 est ainsi limitée permettant de maîtriser la baisse observée des recettes générées en boutique.

Les tableaux ci-dessous précisent l'ensemble des produits proposés en boutique et les tarifs appliqués.

### LISTE DES PRODUITS VENDUS EN BOUTIQUE ET PRIX DE VENTE APPLIQUES

Boutique souvenir : les nouveautés sont indiquées en **gras**

Fournisseurs	Désignation	Tarifs 2025	0,00 €
Livre - Flammarion	La tortue qui respirait par les fesses	12,00 €	12,00 €
Livre - Kaléidoscope	Bebert l'escargot	12,70 €	12,70 €
Livre - Corsaire Edition	L'aventure de la marine de Loire	19,80 €	19,80 €
Livre - Corsaire Edition	les jeux de la Loire	14,90 €	14,90 €
<b>Livre - Corsaire Edition</b>	<b>Les heures de la grande marine de Loire</b>		<b>14,00 €</b>
Livre - Corsaire Edition	Les 100 coups de cœur - la Loire	19,90 €	19,90 €
Livre - Corsaire Edition	Vivre la Loire	19,90 €	19,90 €
Livre - Geste Edition	Histoire de la Loire	4,90 €	4,90 €
Livre - Geste Edition	L'anjou au fil du temps	15,90 €	15,90 €
Livre - Geste Edition	Guide oiseaux PDLL	6,90 €	6,90 €
Livre - Geste Edition	Apéro, jeu Anjou	7,90 €	7,90 €
Livre - Image de Loire	"l'instant"	22,00 €	22,00 €
<b>Livre - Éditions Futuropolis</b>	<b>« Loire », d'Étienne DAVODEAU</b>		<b>20,00 €</b>
Dominique DROUET	La Loire de mon Père	38,00 €	0,00 €
Jean-C GAUTIER	« Valis Incognita »	35,00 €	0,00 €
Jean-C GAUTIER	Tirage 30 x 40 cm	35,00 €	0,00 €
Livre - Henry vitrac	Histoire Montjean	29,50 €	29,50 €
Dam	bateau baudruche	6,00 €	6,00 €
Dam	boîte loupe	5,00 €	5,00 €
Dam	télescope pirate	8,50 €	8,60 €
Dam	bateau origami plastique UNITE	7,00 €	7,00 €
Dam	bateau origami plastique pack de 3	20,00 €	20,20 €
Dam	jeu de pêche rigolo	11,00 €	11,10 €
Dam	clicclac insecte	1,50 €	1,50 €
Dam	moulin à vent	6,00 €	6,00 €
Dam	Origami poisson	5,50 €	5,50 €
Dam	tube bulle de savon	3,00 €	3,00 €
Dam	shooter coccinelle	1,50 €	1,50 €

Dam	porte clé boussole	6,00 €	6,00 €
Dam	jumelles	15,00 €	15,20 €
Dam	stylo bille poisson	4,50 €	4,50 €
Décathlon	Boussole	8,50 €	8,60 €
Pia	Saumon	8,50 €	8,60 €
Pia	Cygne	10,00 €	10,10 €
Pia	Peluche Castor	10,00 €	10,10 €
Pia	Peluche Loutre	10,00 €	10,10 €
Pia	Peluche Hérisson	7,00 €	7,00 €
<b>Gulf Stream</b>	<b>Mug Oiseaux</b>		<b>10,00 €</b>
<b>Gulf Stream</b>	<b>Carte postale 10x15</b>		<b>2,00 €</b>
<b>Gulf Stream</b>	<b>Jeu de carte oiseaux</b>		<b>9,50 €</b>
<b>Gulf Stream</b>	<b>Les Bêtes Arnaqueuses, Copieuses, Trompeuses</b>		<b>16,00 €</b>
<b>Gulf Stream</b>	<b>Les Plantes Qui Puent, Qui Pètent, Qui Piquent</b>		<b>15,00 €</b>
Cap Loire	Cadre pour papier recyclé	4,00 €	4,00 €
Cap Loire	Confection atelier	1,00 €	1,00 €
Cap Loire	Confection atelier	1,50 €	1,50 €
Cap Loire	Confection atelier	2,00 €	2,00 €
Mme Réthoré	La Montjeannaise	1,30 €	1,30 €
Image de loire	Carte postale	1,50 €	1,50 €
Osez Mauges	Montjean 10x15 cm (2 modèles)	1,20 €	1,20 €
Elizabeth WOOD MORGAN	Montjeannaise – médiation (fin stock – non réédité)	2,50 €	2,50 €
Elizabeth WOOD MORGAN	Cap Vert – médiation (fin stock – non réédité)	2,50 €	2,50 €
Les petites buffeteries	Stylo	2,50 €	2,50 €
Les petites buffeteries	Crayon papier	1,00 €	1,00 €
Les petites buffeteries	mug	7,50 €	7,60 €
Les petites buffeteries	autocollant	1,50 €	1,50 €
Les petites buffeteries	Porte clé bois Montjeannaise	4,00 €	4,00 €
Les petites buffeteries	Porte clé découpe	5,00 €	5,00 €
Les petites buffeteries	Magnet Cap Loire	4,00 €	4,00 €
Les petites buffeteries	Magnet I love Montjean	4,00 €	4,00 €
Osez Mauges	Magnet Montjean	5,00 €	5,00 €
	Remise si produit abîmé	-10,00 %	-10,00 %

#### Alimentaire :

Fournisseurs	Désignation	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Delaunay (dépôt-vente)	Anjou rouge	6,00 €	6,00 €
Delaunay (dépôt-vente)	Cabernet d'Anjou	6,00 €	6,00 €
Delaunay (dépôt-vente)	Crémant Loire blanc	8,50 €	8,50 €
Delaunay (dépôt-vente)	Jus de pomme	3,00 €	3,50 €
Brasserie Chalannes	Bière Chanvre	3,50 €	3,50 €

#### Espace Gourmand :

Désignation	Tarifs 2025	Tarifs 2026
-------------	-------------	-------------

café	1,20 €	1,20 €
Grand café	2,00 €	2,00 €
thé/tisane	1,20 €	1,20 €
Jus de fruit 20 cl (brique)	1,50 €	1,50 €
Sirop à l'eau	1,00 €	1,00 €
Bouteill eau 1,5 L	1,00 €	1,00 €
Eau minérale gazeuse (perrier 25 cl)	1,50 €	1,50 €
Soda 33 cl	2,00 €	2,00 €
sucette	0,50 €	0,50 €
madeleine	0,50 €	0,50 €
Barre de céréales	1,00 €	1,00 €
Carambar	0,20 €	0,20 €
Barre chocolatée	1,00 €	1,00 €
Compote / pom'pote	1,00 €	1,00 €
Petit paquet de chips	0,50 €	0,50 €
Petit sachet de bonbons	0,50 €	0,50 €
Grand sachet de bonbons	1,00 €	1,00 €
Glace sorbet 1	0,80 €	0,80 €
Glace sorbet glace à l'eau	1,00 €	1,00 €
Glace sorbet 3	1,50 €	1,50 €
Glace Cône 1	1,80 €	1,80 €
Glace Cône 2 – cône vanille	2,00 €	2,00 €
Glace Bâtonnet 1 magnum amande	2,50 €	2,50 €
Glace Bâtonnet 2	2,50 €	2,50 €
Glace Petit pot	1,20 €	1,20 €

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

VU l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

**DÉCIDE DE :**

➤ Approuver les tarifs de la boutique Cap Loire pour la saison 2026.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_019

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DOMAINE CULTUREL**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que la commission Culture, Tourisme, Patrimoine a étudié les demandes de subventions formulées par les associations de la thématique Culture pour l'année 2026.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune, et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 4 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Messieurs Jean-Michel MICHAUD et François BORDIER, élus intéressés, ne participent pas au vote.

Un élu demande le montant de la subvention de Mauges Communauté.

L'élu répond que ce sera deux fois 50 000 €.

Monsieur le Maire précise que Mauges Communauté a souhaité prendre le relais de la Région. Elle va donc prendre la gouvernance de la Maison Julien Gracq. Mauges-sur-Loire étant propriétaire, aura la vice-présidence.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>44</b>
<b>Non</b>	<b>7</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>52</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Approuver les subventions 2026 de la thématique Culture comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Commune déléguée</b>	<b>Montant obtenu 2025</b>	<b>Montant attribué 2026</b>
Théâtre Les 3 coups	Saint-Florent-le-Vieil	1 000 €	1 000 €
Le Nid Théâtre de l'Évre	Le Marillais	1 500 €	1 500 €
C'est par ici qu'ça se passe (« Du foin dans les granges »)	Saint-Laurent du Mottay	7 500 €	7 500 €
Association Le Rivage des Voix	Saint-Florent-le-Vieil	12 000 €	12 000 €
Brass Band des Pays de la Loire	Montjean-sur-Loire	1 000 €	2 000 €
Maison Julien Gracq	Saint-Florent-le-Vieil	46 000 €	40 000 €
Théâtre Intermède	La Pommeraye	3 800 €	5 000 €
Regard sur le Cinéma Européen	La Pommeraye	1 000 €	1 100 €
Terre de lecture et du jeu	Mauges-sur-Loire	800 €	800 €
Just'Mélody	Montjean-sur-Loire	500 €	500 €
Compagnie d'art d'art	Montjean-sur-Loire	2 000 €	3 000 €
Le Théâtre du Symbole	St-Florent-le-Vieil/Montjean/ Le Marillais	1 000 €	1 000 €
Association Plume Emois	Beausse	200 €	200 €
Chœur Barcarolle / Avel Mad	Montjean-sur-Loire	0 €	500 €
Au-delà des clichés	Montjean-sur-Loire	0 €	1 500 €

Culture pour tous	La Pommeraye	0 €	500 €
Cigal'Mélodie	Saint-Laurent-de-la-Plaine	0 €	300 €
La Fabrik Pédaludique	Le Mesnil-en-Vallée	0 €	500 €
<b>TOTAL</b>		<b>78 300 €</b>	<b>78 900 €</b>

- Approuver la convention à passer avec l'association Maison Julien Gracq pour l'année 2026 et autoriser le Maire à la signer.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_020

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE POUR L ATTRIBUTION D UNE SUBVENTION**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine fait part de l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 € par la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) au bénéfice de l'école de musique pour l'année scolaire 2025/2026, en vue de l'achat de partitions.

Une convention définit les conditions d'octroi de l'aide financière allouée par la SEAM.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

CONSIDÉRANT la décision de la SEAM d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € au bénéfice de l'école de musique de Mauges-sur-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>50</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la convention.
- Autoriser le Maire à signer la convention définissant les conditions d'octroi de l'aide financière allouée par la SEAM.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_021

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE ANGLOPHONE**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que la bibliothèque anglophone située à Angers a conclu un partenariat avec le BiblioPôle permettant aux bibliothèques de Mauges-sur-Loire de bénéficier du prêt de 200 livres, extraits du fond de la bibliothèque anglophone, par an.

Ces ouvrages sont présentés dans les bibliothèques ressources. Ils permettent de proposer un choix de lecture pour les lecteurs anglophones et anglophiles et aux apprenants d'approfondir leur pratique de la langue au-delà de l'apprentissage théorique.

Il convient de signer une convention avec l'association de la bibliothèque anglophone pour définir les modalités de ce partenariat.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune, et notamment son objectif de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la bibliothèque anglophone.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_022

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DES BIBLIOTHEQUES ET LUDOTHEQUE MUNICIPALES**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que les collections des bibliothèques et de la ludothèque, pour rester attractives et répondre aux besoins de la population, doivent faire l'objet d'un tri régulier. Cette opération, dite de « désherbage », consiste à retirer du fond des bibliothèques et de la ludothèque un certain nombre de documents selon les critères suivants :

- L'état physique du document ou du jeu, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La valeur pédagogique du jeu
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents ou de jeux de substitution

Il est proposé que, selon leur état, ces documents et jeux puissent être cédés gratuitement à des institutions ou des associations, ou détruits et valorisés comme papier à recycler, si cela est possible.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune, et notamment son objectif de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

VU la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

VU le Livre III : Bibliothèque du Code du Patrimoine ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 15 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>3</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Autoriser le/la responsable des bibliothèques et ludothèque à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :
  - ◆ Suppressions du catalogue informatisé
  - ◆ Suppressions des marques de propriété de la commune sur chaque document ou jeu
  - ◆ Selon leur état, les documents et jeux éliminés du fonds de la bibliothèque ou de la ludothèque pourront :
    - être détruits et si possible, pour les livres, valorisés comme papier à recycler
    - faire l'objet d'un don à un organisme ou association en conformité avec l'article L. 3212-4 du code général de la propriété des personnes publiques

- les DVD seront détruits définitivement

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une valeur permanente.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_023

\*\*\*\*\*

### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### **Étaient absents, Mesdames et Messieurs :**

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D UN TERRAIN COMMUNAL SITUE ENTRE L ECOLE SAINT JEAN ET LA COMMUNE DELEGUEE DU MARILLAIS**

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires, propose au Conseil Municipal une convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'École Saint-Jean du Marillais.

Cette convention fixe les modalités d'utilisation de l'espace communal par l'école Saint-Jean dans le cadre de son projet pédagogique. Le terrain dénommé « Le Chalet », situé chemin de la Châtellerie au Marillais, a pour vocation à être utilisé pour l'aménagement non durable d'une classe de dehors avec du mobilier urbain à base de matériaux recyclés et un temps de partage et d'animation lecture.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à maintenir une scolarisation de proximité et de bien vivre ensemble visant à adapter la politique enfance jeunesse aux besoins ;

VU l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisant que la mise à disposition d'un bien communal effectuée à titre gratuit est assimilable à une subvention en nature et que celle-ci relève de la compétence du Conseil Municipal ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 21 janvier 2026;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la convention de mise à disposition gratuite d'un terrain dénommé « Le Chalet » à l'Ecole Saint-Jean du Marillais à compter du 1er janvier 2026 et pour les 4 années scolaires suivantes.
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention et toutes pièces y afférent.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_024

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **AVENANT 1 A LA CONVENTION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE**

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires, rappelle l'existence du Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune de Mauges-sur-Loire approuvé par délibération n° 2023-02-07 du 09 février 2023 et de la convention correspondante datée du 13 juillet 2023.

Lors du dernier comité de pilotage du PEDT, et en raison des prochaines élections municipales, il a été décidé de proroger d'une année la convention pour permettre l'évaluation et la réécriture du projet avec l'ensemble de la communauté éducative du territoire, de septembre 2026 à août 2027.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de développement des services pour répondre aux besoins des habitants, de maintenir une scolarisation de proximité et d'adapter la politique enfance jeunesse aux besoins ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance - Jeunesse - Affaires Scolaires en date du 21 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>3</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver l'avenant n° 1 à la convention du Projet Educatif Territorial de la commune de Mauges-sur-Loire, ayant pour objet de proroger la convention d'un an, jusqu'au 31 août 2027 ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_025

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **SUBVENTION 2026 AU CENTRE SOCIAL VAL MAUGES**

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires, indique que la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires a étudié la demande de subvention formulée par le Centre Social Val'Mauges pour l'année 2026.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires en date du 10 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

*M. Tony Chauvet, élu intéressé, ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>48</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Approuver la subvention comme suit :

<b>Association Centre Social Val'Mauges La Pommeraye</b>	Montant 2025	Montant 2026
Subvention de base	430 465 €	434 770 €
Poste animateur		10 000 €
<b>Total de la subvention</b>	<b>430 465 €</b>	<b>444 770 €</b>

➤ Approuver la convention à passer avec le Centre Social Val Mauges et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_026

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES AUX MULTIACCUEILS AU 1ER JANVIER 2026**

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires, présente les nouvelles tarifications proposées pour les multi-accueils de la commune. Les structures petite enfance bénéficiant de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales doivent se baser sur des modalités de calcul définies par cette dernière.

Le barème national des participations familiales applicable dans les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la prestation de service unique est encadré par un plancher et un plafond de ressources communiqués chaque année par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Le plancher et le plafond de ressources sont revalorisés chaque année. Pour 2026, le plancher de ressources est fixé à 814,62 € et le plafond à 8 500 €.

Les ressources prises en compte entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2026 sont les revenus perçus en N-2, soit l'année 2024.

CONSIDÉRANT la feuille de route, notamment son objectif stratégique d'adaptation de la politique enfance jeunesse aux besoins du territoire et celui de mise en œuvre d'une politique sociale adaptée ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires du 21 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>55</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Valider les tarifs 2026 des structures multi-accueils modifiés conformément aux nouveaux tarifs de la Prestation de Service Unique fixés par la Caisse d'Allocations Familiales comme suit :

Tarifs applicables à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 Établissement d'accueil du jeune enfant « La Galipette » et « Pom d'Api »					
Participations familiales - Taux d'effort horaire					
Familles allocataires CAF et MSA	1 enfant : revenu mensuel x 0,0619 %	2 enfants : revenu mensuel x 0,0516 %	3 enfants : revenu mensuel x 0,0413 %	4 à 7 enfants revenu mensuel x 0,0310 %	A partir de 8 enfants revenu mensuel x 0,0206 %
Participations familiales – Tarif horaire minimum et Tarif horaire maximum					
Plancher : 814,62 €	0,50 €	0,42 €	0,34 €	0,25 €	0,17 €
Plafond : 8 500 €	5,26 €	4,39 €	3,51 €	2,64 €	1,75 €
Tarif pour les familles avec un enfant handicapé à			Application du tarif immédiatement inférieur *		

charge	
Tarif pour les familles ne transmettant pas leurs revenus	Application du tarif maximum
Tarif pour les familles non-allocataires sans justificatif de ressources (primo-arrivantes, familles reconnues en situation de grande fragilité...)	Application du tarif minimum
Tarif pour l'accueil d'urgence sociale d'un enfant	Application du tarif minimum
Tarif pour les enfants accueillis dans des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental	Application du tarif minimum
Tarif lorsque l'assistante maternelle confie l'enfant à la structure à la demande des parents	Application du tarif en fonction des ressources des parents et du nombre d'enfants à charge
Tarif lorsque l'assistante maternelle confie l'enfant à la structure à sa demande	Application du tarif horaire moyen année N-1
Tarif applicable à l'Association régionale des instituts de formation en travail social (ARIFTS) pour l'accueil des enfants dont les assistantes maternelles sont en formation.	Tarif horaire moyen année N-1 **
* Une famille de 2 enfants dont l'un d'eux est handicapé bénéficie du tarif d'une famille de 3 enfants	
** Le tarif horaire moyen est calculé en divisant le total des participations familiales par le nombre d'heures facturées l'année précédente. Le tarif horaire moyen pour la structure « Pom d'Api » est de 1,52 € Le tarif horaire moyen pour la structure « La Galipette » est de 1,74 €	

Ces modifications interviendront à la date d'entrée en vigueur de la délibération.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_027

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS DOMAINE ENFANCE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES**

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires, indique que la commission a étudié les demandes de subventions formulées par les associations de la thématique Enfance Jeunesse Affaires Scolaires pour l'année 2026.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires en date du 10 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Un élu demande si le Département participe au financement de l'association Goûte à tout.

Monsieur le Maire précise que la subvention accordée en supplément couvre seulement la partie primaire de la restauration et non les repas du collège.

Une élue indique que leur gestion est maîtrisée mais ils sont en difficulté aujourd'hui à cause des augmentations.

Monsieur le Maire précise que le collège est privé et que le Département intervient uniquement sur les collèges publics.

Une élue indique que la commune intervient par le biais d'une association.

Monsieur le Maire indique que la commune assure la restauration des élèves de Mauges-sur-Loire dans le public et le privé.

Une élue demande si une étude a été faite pour passer en régie.

Une élue répond que la commune n'a pas intérêt à reprendre l'activité.

Monsieur le Maire précise que c'est une structure de fabrication des repas pour des écoles privées. Ils sont en train de redresser l'activité et c'est pourquoi il est proposé une subvention supplémentaire pour la partie primaire. Ils vont augmenter également leurs tarifs pour rétablir la situation. Les chiffres sont communiqués à la commune pour un suivi.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>52</b>
<b>Non</b>	<b>3</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver les subventions 2026 de la thématique Enfance Jeunesse Affaires Scolaires comme suit :

Associations	Commune déléguée	Montant alloué 2025	Montant attribué 2026
APE Jardin Extraordinaire	Beausse	922,50 €	922,50 €
APEL Ecole Privée Mère Teresa	Botz en Mauges	2 002,50 €	1 620,00 €
APE Ecole Petit Anjou	Bourgneuf en Mauges	922,50 €	900,00 €
APEL Ecole Saint Christophe	La Chapelle Saint Florent	3 127,50 €	2 947,50 €
APEL Ecole Saint Jean	Le Marillais	1 980,00 €	1 800,00 €
APEL Ecole Saint Joseph	Le Mesnil en Vallée	3 037,50 €	2 992,50 €
Amicale Laïque Ecole Roger Mercier	Montjean sur Loire	2 790,00 €	2 385,00 €

APEL Ecole Saint Symphorien	Montjean sur Loire	4 275,00 €	4 387,50 €
APE Ecole Les Charmilles	La Pommeraye	1 980,00 €	1 890,00 €
APEL Ecole Notre Dame	La Pommeraye	6 232,50 €	5 985,00 €
APEL Ecole Graine de Vie	Saint Florent Le Vieil	675,00 €	877,50 €
APEL Ecole Saint Charles	Saint Florent Le Vieil	3 870,00 €	3 600,00 €
APE Ecole Orange Bleue	Saint Florent Le Vieil	2 542,50 €	2 475,00 €
APE Ecole Les Trois Chênes	Saint Laurent de la Plaine	1 485,00 €	1 215,00 €
APEL Ecole Saint Victor	Saint Laurent de la Plaine	2 092,50 €	2 137,50 €
APEL Ecole Notre Dame des Anges	Saint Laurent du Mottay	967,50 €	1 057,50 €
Association Goute à Tout	Saint Florent Le Vieil	13 674,50 €	22 589,77 €
Association Pass'âges	Bourgneuf en Mauges	11 000,00 €	11 000,00 €
Foyer des Jeunes	Le Marillais	500,00 €	250,00 €
Foyer des Jeunes	La Chapelle Saint Florent	500,00 €	Pas de demande
Foyer des Jeunes espace Loisirs	Botz en Mauges	500,00 €	250,00 €
Foyer des Jeunes	Saint Laurent du Mottay	1 200,00 €	Pas de demande
TOTAL		66 277,50 €	71 282,27 €

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_028

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT TARIFS CAMPS ETE 2026**

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires, présente les camps réservés aux enfants de 6 à 12 ans durant les périodes de vacances d'été organisés par la commune. Il convient de valider les tarifs de ces activités.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment son objectif stratégique de développement de services pour répondre aux besoins des habitants ;

VU l'avis favorable de la Commission enfance jeunesse affaires scolaires du 21 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>53</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Valider les tarifs pour les camps organisés au profit des enfants durant les vacances estivales 2026 comme suit :

#### **1- Base camps de MONTJEAN-SUR-LOIRE**

SPORTS – 7 au 10 juillet – 9-11 ans – 4 jours – 24 enfants

MAUGES DO IT Les Créatifs – 21 au 24 juillet – 7-11 ans – 4 jours – 24 enfants

MAUGES'LANTHA Aventure Pirate de Loire – 28 au 31 juillet – 6-8 ans – 4 jours – 24 enfants

<b>SPORTS - MAUGES DO IT - MAUGES'LANTHA BASE DE MONTJEAN-SUR-LOIRE</b>		
<b>Quotient familial</b>	<b>Tarifs/semaine</b>	<b>Tarifs/semaine enfant Hors Mauges</b>
0-300 €	75,90 €	87,29 €
301-600 €	77,00 €	88,55 €
601-900 €	83,60 €	96,14 €
901-1200 €	96,80 €	111,32 €
1201-1500 €	110,00 €	126,50 €
1501-1800 €	126,50 €	145,48 €
1801-2100 €	138,60 €	159,39 €
> 2100 €	139,70 €	160,66 €

SCIENCES – 15 au 17 juillet – 6-8 ans – 3 jours – 24 enfants

SCIENCES BASE DE MONTJEAN-SUR-LOIRE		
Quotient familial	Tarifs/semaine	Tarifs/semaine enfant Hors Mauges
0-300 €	55,20 €	63,48 €
301-600 €	56,00 €	64,40 €
601-900 €	60,80 €	69,92 €
901-1200 €	70,40 €	80,96 €
1201-1500 €	80,00 €	92,00 €
1501-1800 €	92,00 €	105,80 €
1801-2100 €	100,80 €	115,92 €
> 2100 €	101,60 €	116,84 €

## 2- Camps mer SAINT-GILLES CROIX DE VIE

27 au 31 juillet – 9-12 ans – **5 jours** – 24 enfants

CAMP MER SAINT-GILLES CROIX DE VIE		
Quotient familial	Tarifs/semaine	Tarifs/semaine enfant Hors Mauges
0-300 €	193,20 €	222,18 €
301-600 €	196,00 €	225,40 €
601-900 €	212,80 €	244,72 €
901-1200 €	246,40 €	283,36 €
1201-1500 €	280,00 €	322,00 €
1501-1800 €	322,00 €	370,30 €
1801-2100 €	352,80 €	405,72 €
> 2100 €	355,60 €	408,94 €

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_029

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ACTUALISATION DES TARIFS D'ENTREE A LA PISCINE DU MONT GLONNE POUR L ETE 2026**

Monsieur J.R MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, propose au Conseil Municipal de voter les tarifs d'entrée à la piscine du Mont-Glonne de Saint-Florent-le-Vieil pour l'été 2026. L'ouverture de l'équipement est prévue pour deux mois, du 1er juillet au 31 août 2026.

M. MAINTEROT précise que cette année, la surveillance des bassins sera assurée par le personnel du groupe Equalia gestionnaire du centre aquatique Aqualoire. Dans le cadre de cette prestation de service, des cours de natation ainsi que des séances d'aquafitness seront proposés au public. Pour ces activités complémentaires, le public devra se munir d'une entrée public pour les cours de natation et d'un ticket d'entrée spécifique pour les séances d'aquafitness.

Prestations	Tarifs 2025	Proposition tarifs 2026 <i>(tarif arrondi à la dizaine)</i>
Tarif entrée adulte (+18 ans)	3,40 €	3,50 €
Tarif carnet de 10 tickets adulte	25,80 €	26,20 €
Tarif entrée enfant (gratuit de 0 à 5 ans)	2,10 €	2,10 €
Tarif carnet de 10 tickets enfant	13,20 €	13,40 €
Ticket famille	9,50 €	9,70 €
Carte famille	63,00 €	64,00 €
Séance d'Aquafitness (à l'unité)	/	7,50 €

CONSIDERANT que les tarifs d'entrée à la piscine proposés répondent aux consignes budgétaires présentées pour l'année 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission sports en date du 22 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Une élue demande d'expliquer le choix d'Equalia.

Un élu répond que l'explication a déjà été donnée à un précédent Conseil. Ce sont les difficultés à trouver du personnel qui ont conduit à ce choix.

L'élue indique que la commune parvenait à recruter auparavant.

Il lui est répondu que ce n'est jamais facile, qu'il faut trouver un logement. Il précise que l'an dernier la commune a recruté uniquement un maître nageur.

Une autre élue précise qu'Equalia propose des formations BNSSA, ce qui permet d'avoir un vivier de personnel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>49</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Valider les tarifs d'entrée à la piscine du Mont-Glonne de Saint-Florent-le-Vieil pour la saison 2026.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_030

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### **Étaient absents, Mesdames et Messieurs :**

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **SIEML TRAVAUX D'ALIMENTATION ELECTRIQUE BASSE TENSION A SAINT LAURENT DU MOTTAY**

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, indique qu'il est nécessaire de passer une délibération pour la réalisation de travaux de raccordement électrique basse tension de la salle de sport, située rue de la Prévôte sur la commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay.

Les travaux effectués par le SIEML consisteront à créer un branchement électrique indépendant pour la salle de sport. Actuellement, cette salle est alimentée par la salle Champagne qui fait l'objet d'un projet de réhabilitation visant à la transformer en salle communale, périscolaire et de restauration scolaire. Aujourd'hui, il est nécessaire de passer par la salle Champagne pour rétablir l'alimentation électrique de la salle de sport en cas de coupure. La participation financière demandée par le SIEML pour ces travaux est de 4 656 €.

CONSIDERANT le détail estimatif des travaux d'alimentation en énergie électrique basse tension du projet situé au lieu dit rue de la Prévôte sur la commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay pour un montant de 15 650 € HT ;

CONSIDERANT la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies ;

VU l'avis favorable de la commission sports en date du 26 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Autoriser la réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires au raccordement électrique basse tension de la salle de sport située rue de la Prévôte, sur la commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay.
- Approuver la convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- Participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :
  - Par règlement sur présentation des appels de fonds des sommes dues, par le SIEML du montant HT de 4 656 €.
  - Nature des travaux : 10 Extension BT < 36 KVA domestique

Travaux SIEML	Financement SIEML (Frais de dossiers inclus)	Participation du demandeur
Basse Tension (Extension)	10 994 €	4 656 €
<b>TOTAL Net de taxe</b>	<b>10 994 €</b>	<b>4 656 €</b>



# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_031

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DOMAINE SPORTS**

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, indique que la commission Sports a étudié les demandes de subventions formulées par les associations de la thématique Sports pour l'année 2026.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Sports en date du 26 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

*Mme. Angelina Richou, élue intéressée, ne participe pas au vote*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>52</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver les subventions 2026 de la thématique Sports comme suit :

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu 2025	Montant attribué 2026
TT VICO C	Bourgneuf-en-Mauges	185 €	300 €
LE MESNIL LOISIRS	Le Mesnil-en-Vallée	740 €	740 €
TWIRLING BATON POMJEANNAIS	La Pommeraye / Montjean-sur-Loire	1 000 €	1 000 €
MONTJEAN SUBAQUA	Montjean-sur-Loire	600 €	600 €
FC STE CHRISTINE- BOURGNEUF	Bourgneuf-en-Mauges	1 400 €	2 000 €
MOTO CLUB LES AIGLES NOIRS	La Pommeraye	1 600 €	1 600 €
VITA GYM	La Chapelle-Saint- Florent	1 500 €	1 500 €
FIT DANSE	La Pommeraye	1 700 €	1 700 €
RACING CLUB MARILLAIS BOUZILLE	Le Marillais	1 200 €	1 200 €
ESPERANCE JUDO	St Laurent-de-la-Plaine	2 000 €	2 000 €
TEN CHI JIN KARATE DO	St Laurent-de-la-Plaine / La Pommeraye	750 €	500 €
POMJEANNAIS TENNIS DE TABLE	La Pommeraye/ Montjean-sur-Loire	1 500 €	1 500 €
LES ARCHERS FLORENTAIS	St Florent-le-Vieil	500 €	500 €
FOOTBALL CLUB MESNILAURENTAIS	Le Mesnil-en-Vallée/ St Laurent du Mottay	3 000 €	3 000 €

TENNIS CLUB POMJEANNAIS	La Pommeraye/ Montjean-sur-Loire	1 000 €	1 000 €
AGS POMMERAYE	La Pommeraye	3 500 €	3 500 €
ASSOCIATION LES FEUX FOLLETS	St Florent-le-Vieil	4 000 €	4 500 €
FOOTBALL CLUB BOUT'LOIRE ET EVRE	St Florent-le-Vieil	3 500 €	3 000 €
BADMINTON LOIRE ET MAUGES	St Florent-le-Vieil	1 700 €	1 700 €
BASKET BOTZ-LA CHAPELLE	La Chapelle-Saint-Florent	3 135 €	2 400 €
MYOSOTIS GYMNASTIQUE	Le Mesnil-en-Vallée	2 700 €	3 300 €
POMJEANNAIS BASKET CLUB	La Pommeraye/ Montjean-sur-Loire	5 500 €	5 500 €
ASEC ATHLETISME LA POMMERAYE	La Pommeraye	6 600 €	7 000 €
POMMERAYE SPORT AUTO	La Pommeraye	4 200 € (sous réserve de la signature de la convention ou à défaut déduction de la participation pour la passerelle).	4 000 € (sous réserve de la signature de la convention ou à défaut déduction de la participation pour la passerelle).
ESPERANCE BASKET	St Laurent-de-la-Plaine	5 000 €	5 000 €
POMJEANNAIS AMICALE RUGBY CLUB	Montjean-sur-Loire/ La Pommeraye	1 700 €	2 000 €
POMMJEANNAIS FOOTBALL	La Pommeraye/ Montjean-sur-Loire	6 500 €	6 800 €
LES ECHECS MAULIGERIEN	Montjean-sur-Loire	500 €	600 €
CORNHOLE FLORENTAIS	St Florent le Vieil	Pas de demande	500 €
DANSEZ LOIRE	La Pommeraye	Pas de demande	4 000 €
ETRE UNIVERS QI GONG	Botz en Mauges	Salle + électricité	Salle + électricité
ESPERANCE TIR ST LAURENT DE LA PLAINE	St Laurent-de-la-Plaine	Pas de demande	Prise en charge du matériel pour travaux pare-balles stand de tir
TENNIS CLUB MONTGLONNAIS	St Florent le Vieil	150 €	Pas de demande
LE PALET MOTTAY	St Laurent du Mottay	500 €	Pas de demande
POMMERAYE MINI RACING CAR	La Pommeraye	650 €	Pas de demande
<b>Total</b>		<b>68 510 €</b>	<b>72 940 €</b>

# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_032

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU COMITE D ACCUEIL ET AIDE AUX POPULATIONS EN DETRESSE**

Madame C. MONTAILLER, Adjointe en charge du service Social, de la Santé et de la Gérontologie, explique qu'une convention a été signée le 1er janvier 2020 entre la commune de Mauges-sur-Loire, le Centre Communal d'Action Sociale et le Comité d'Accueil et Aide aux populations en détresse pour l'accueil de personnes sans domicile fixe de passage.

Un ancien transformateur réhabilité en local meublé, situé 3 rue Marc Leclerc sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine, est mis à disposition par la commune et le CCAS prend en charge les repas. L'association accueille et accompagne les personnes en lien avec le 115.

Les modalités de prise en charge ayant été modifiées, notamment le nombre de nuitées, un avenant est proposé.

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de mettre en œuvre une politique sociale adaptée aux besoins ;

VU l'avis favorable de la commission Social Santé Gérontologie interrogée par mail en date du 7 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>56</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver l'avenant de la convention.
- Autoriser le Maire à signer l'avenant de la convention modifiant le nombre de repas pris en charge par le CCAS en lien avec le nombre de nuitées.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_033

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DOMAINE SOCIAL SANTE GERONTOLOGIE**

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, de la Santé et de la Gériatrie, explique que la commission Social Santé Gériatrie a étudié les demandes de subventions formulées par les associations de la thématique Social Santé Gériatrie pour l'année 2026.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune, et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Social Santé Gériatrie en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>54</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Approuver les subventions 2026 de la thématique Social Santé Gériatrie comme suit :

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu 2025	Montant attribué 2026
ADAPEI 49	Département 49	400 €	400 €
ADMR Loire Plaine et Mauges	La Pommeraye	2 000 €	2 000 €
ADMR Saint Florent le Vieil	Saint Florent le Vieil	4 000 €	3 000 €
Amicale Générations loisirs La Pommeraye	La Pommeraye	Pas de demande	2 800 €
APAHRC	Cholet	0 €	250 €
APHASIE 49	Département 49	700 €	1 000 €
Association pour le don du sang La Pommeraye	La Pommeraye	300 €	300 €
Association pour le don du sang Saint Florent le Vieil	Saint Florent le Vieil	100 €	100 €
Au Fil du temps Evre Plaine EHPAD Bel Air	Le Marillais	800 €	800 €
Club Bon Accueil	Botz en Mauges	1 500 €	1 200 €
France Victimes 49	Département 49	Pas de demande	500 €
Les Restaurants du cœur	Département 49	3 000 €	3 000 €
Ligue contre le cancer Maine et Loire	Département 49	0 €	500 €

Pas à pas 49	La Pommeraye	4 000 €	4 000 €
Passerelle	Montjean sur Loire	1 250 €	1 250 €
Rebondir 49	La Pommeraye	500 €	500 €
Secours catholique Caritas France	Paris	200 €	400 €
Solidarité Femmes 49	Département 49	Pas de demande	500 €
Trans’Pom solidaire	Montjean	1 000 €	1 500 €
Donneurs de sang Montjean	Montjean	200 €	Pas de demande
Comité d’Accueil et Aide aux Populations en Détrresse	Saint Laurent de la Plaine	500 €	Pas de demande
TOTAL		20 450 €	24 000 €

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_034

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### **Étaient absents, Mesdames et Messieurs :**

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **AVENANT 7 A LA CONVENTION DE GESTION RESIDENCE AUTONOMIE L AMANDIER**

Madame C. MONTAILLER, Adjointe Social, Santé et G erontologie, rappelle que la r esidence l'Amandier est une r esidence associative. Cependant, la commune est garante de l'emprunt pour la r esidence.

L'association l'Amandier est le gestionnaire de la r esidence et Meldomys (anciennement MLH) est le propri etaire.

Les emprunts de la r esidence sont arriv es   ech eance fin 2025, et dans l'attente du futur emprunt qui sera contract    l'occasion des travaux de r ehabilitation et du renouvellement du bail emphyt otique, il a  t  convenu entre l'Amandier et Meldomys un nouveau montant de loyer pour maintenir le niveau de la redevance. Ce montant correspond   50 % de la valeur de l'annuit  d'emprunt r egl e en 2025.

VU l'avis favorable de la consultation de la commission Social Sant  G erontologie consult e par mail en date du 7 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 3 f evrier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Apr es en avoir d elib r    :

<b>Oui</b>	<b>56</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilis�</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **D ECIDE DE :**

- Approuver l'avenant   la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire   signer l'avenant   la convention.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_035

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DOMAINE PROXIMITE**

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge de la Proximité, explique que la commission Proximité a étudié les demandes de subventions formulées par les associations de la thématique Proximité pour l'année 2026.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune, et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Proximité en date du 26 novembre 2025;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 27 janvier 2026 ;

*Mme. Isabelle Vatelot et M. Jean-François Allard, élus intéressés, ne participent pas au vote*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>52</b>
<b>Non</b>	<b>2</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Approuver les subventions 2026 de la thématique Proximité comme suit :

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu 2025	Montant proposé 2026
Amicale Sapeurs Pompiers	Bourgneuf-en-Mauges	450 €	450 €
Association Pommeraye Sport Auto	La Pommeraye	0 € pour la thématique proximité	200 €
Conciliateur de Justice	Angers	500 €	500 €
Les Trois siècles de l'Automobile	Montjean-sur-Loire	0€	200 €
Culture Pour Tous	La Pommeraye	500 €	500 €
L'Outil en Main	La Pommeraye	1 000€	1 000€
L'Outil en Main	St Florent - Varades	500 €	500 €
Parta'jeu	La Pommeraye	0 €	972 €
Animation Florentaise	Saint-Florent-le-Vieil	3 800 €	3 800€
Comité des fêtes	Botz-en-Mauges	1 500 €	1 500 €
Sainte Madeleine	St Florent	5 000 €	5 000 €
Comité des fêtes	Le Mesnil-en-Vallée	1 000 €	1 000€
Comité des fêtes	Bourgneuf-en-Mauges	1 000 €	1 000€
Comité des fêtes	Saint-Laurent-de-la-Plaine	1 000 €	1 000€
Entente Capello	La Chapelle-Saint-	1 000 €	1 000€

Florentaise	Florent		
AFLAM	Montjean-sur-Loire	8 500 €	8 500€
Association du festival Beaussois	Beausse	1 500 €	3 000€
CASC	Saint-Laurent-du- Mottay	4 000 €	1 500 €
TOTAL		31 250 €	31 622 €

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_036

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **CONVENTION D ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DE L'ASSOCIATION SANTE TRAVAIL CHOLET SAUMUR STCS ACTUALISATION DE LA COTISATION ANNUELLE**

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service des Ressources Humaines, rappelle que la collectivité a confié les missions d'un service de médecine de prévention à l'Association Santé Travail Cholet Saumur (STCS).

La cotisation annuelle fixée par agent évolue au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : pour l'année 2026, ce forfait est fixé à 102€ HT par agent (pour mémoire, ce tarif était de 96,40€ HT en 2025).

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 452-47, L. 812-3 et L. 812-4 ;

VU la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU la convention d'adhésion à l'offre de service proposée par l'association STCS telle qu'annexée à la présente délibération ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 3 février 2026;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>53</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Approuver la convention avec l'association STCS. d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_037

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des ressources humaines propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

<b>EMPLOIS PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES</b>							
<b>Grade(s)</b>	<b>Service</b>	<b>Cadre horaire</b>	<b>Effectif</b>	<b>Statut</b>	<b>Durée du contrat</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif</b>
Attaché territorial	Proximité	35 h	1	Titulaire		01/01/2027	Néant sur 2026, nomination individuelle sous réserve de l'avis rendu par le CDG49
Rédacteur territorial	Commande publique / assurances	35 h	1	Titulaire			
Rédacteur territorial	Finances	35 h	1	Titulaire			
Technicien territorial	Voirie / cadre de vie	35 h	1	Titulaire			
Ingénieur	Bâtiments	35 h	1	Titulaire			
Ingénieur	Informatique	35 h	1	Titulaire			
<p><b>Motif :</b> Dans le cadre des promotions internes 2026, Mme Y. DE BARROS explique que tous les ans des dossiers de promotion interne sont présentés au Centre de Gestion de Maine et Loire. Les dossiers présentés sont étudiés en fonction des lignes directrices de gestion et de l'évaluation annuel.</p> <p>Si les dossiers reçoivent un avis favorable du Centre de Gestion de Maine et Loire, les agents pourront être nommés sur les grades présentés avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027.</p>							
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES</b>							
<b>Grade</b>	<b>Service</b>	<b>Cadre horaire</b>	<b>Effectif</b>	<b>Statut</b>	<b>Durée du contrat</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif</b>
Rédacteur territorial	Economie-Tourisme-Patrimoine	28/35ème	1	Article L332-24 et suivants du Code général de la fonction publique	2 ans	28/04/2026	Néant
<p><b>Motif :</b> Au sein du service Economie-Tourisme-Patrimoine, il est proposé de recourir à un contrat de projet pour une durée de 2 ans à compter du 28/04/2026.</p> <p>L'objectif du projet est le suivant : développer/conforter et animer le réseau des acteurs économiques de Mauges sur Loire, en lien avec Mauges Communauté.</p> <p>Les missions spécifiques qui seront intégrées à ce profil de poste seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mission 1 : Mise en réseau des acteurs économiques du territoire Mise à jour de l'annuaire des acteurs commerciaux/économiques Mise à jour du Guide du commerce local Rencontres avec les réseaux commerçants</li><li>- Mission 2 : Animation du réseau des acteurs économiques Développement d'actions de communication Mise en place d'évènements Renforcement des liens entre associations de commerçants et commune</li></ul>							

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>3</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

**DÉCIDE DE :**

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_038

\*\*\*\*\*

#### **Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### **Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :**

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### **Étaient absents, Mesdames et Messieurs :**

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCICE 2025**

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, indique qu'en vertu de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour les communes, le montant de ces dépenses ne pouvant excéder 20 % du montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus article L 2123.14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise également qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la Collectivité, est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus.

Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2025 joint au document comptable du compte administratif 2025 fait état de dépenses à hauteur de 321€. Une a été suivie par 1 conseiller municipal dans le domaine suivant : Gérer l'après mandat et rebondir.

VU l'avis favorable du bureau municipal du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>46</b>
<b>Non</b>	<b>5</b>
<b>Abstention</b>	<b>5</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Prendre acte du bilan de formation des membres du Conseil Municipal pour l'exercice 2025.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_039

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **LOCATION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE DEUXIEME AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MAUGES COMMUNAUTE MAUGES SUR LOIRE ET BRICOPRO SUD LOIRE SERVICE**

Mme M.C. LE GAL, adjointe en charge de la Transition Ecologique, rappelle que dans le cadre de son plan «mobilités actives», Mauges Communauté dispose d'un parc de 115 vélos à assistance électrique (VAE), destinés à la location auprès des habitants.

En mai 2025, Mauges Communauté a adopté son Schéma Directeur Cyclable ; ce dernier confirme l'offre d'un service de location de VAE, lequel existe depuis 2020. Pour favoriser le report modal des déplacements-voiture vers les modes actifs, et pour optimiser l'utilisation du parc, plusieurs phases accompagnent l'évolution du service :

Phase 1, Mars 2020 à février 2024 : Service de location géré depuis le siège de Mauges Communauté :

- Dans un premier temps sur 81 VAE, 21 sont attribués aux communes pour la mobilité des services et 60 sont en location auprès des habitants actifs.
- Fin 2023, avec un financement « ADEME Avélo2 », Mooj! acquiert 70 nouveaux vélos. Cette flotte de 150 VAE permettra d'avoir 108 VAE en location et une dizaine mise à disposition pour des actions de promotion des mobilités actives.

Phase 2, Mars 2024 à mars 2026 : expérimentation de la location en appui sur des vélocistes locaux :

- En 2024, dans le cadre d'une expérimentation (fév. 2024 - mars 2025) sur chacune des communes, une première convention entre Mauges Communauté, la commune et un ou deux vélocistes fixe les modalités d'organisation de la location des VAE par des professionnels locaux (Mooj! assure le suivi administratif et financier).
- En 2025, sur chaque commune, un avenant ajuste et prolonge pour un an la convention dont le terme est fixé au 31 mars 2026. L'article V précise la possibilité de renouveler la convention par reconduction expresse.
- A Mauges-sur-Loire, le vélociste partenaire de Mauges Communauté est la société BricoPro Sud Loire Service, de La Pommeraye, commune déléguée de Mauges-sur-Loire.  
La Commune met à disposition de ce vélociste, le local suivant : Garage – 22 bis allée des Roses – La Pommeraye, commune déléguée de Mauges-sur-Loire.

Lors de la commission mobilité de Mauges Communauté du 16 septembre 2025, les membres confirment l'intérêt d'organiser le service de location au plus près des habitants. Pour autant, au regard de la réglementation la commission prend acte que le caractère expérimental ne peut être prolongé sur le long terme. Les élus conviennent de la nécessité de prolonger le service dans le cadre d'un marché avec 6 lots géographiques.

Afin de garantir la continuité de service, le temps du lancement et de l'adoption de ce marché, la commission propose de prolonger la convention à compter du 1er avril 2026 et jusqu'au 31 mars 2027, conformément à l'article V de cette dernière.

Il est proposé au Conseil municipal de signer un avenant n°2 à la convention de partenariat, qui prendra effet le 1er avril 2026 et se terminera au plus tard le 31 mars 2027.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment en ses articles L 2122-1-41 à L 2122-4 ;

CONSIDERANT le contexte actuel de réchauffement climatique et ses impacts sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé et plus globalement sur nos sociétés et les engagements européens et nationaux (notamment suite à la COP-21), en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par Mauges Communauté, qui constitue la feuille de route pour faire du territoire, un territoire à énergie positive en 2050 ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire a un devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public local en matière de développement des mobilités douces et actives ;

CONSIDERANT son engagement dans le dispositif Territoire Engagé en Transition Ecologique – Cycle 1 et 2, et de ses mesures qui définissent les objectifs stratégiques d'exemplarité de la commune en matière de

transition énergétique;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment les objectifs stratégiques d'impulsion d'une politique de transition écologique et de développer la participation citoyenne ;

VU l'avis à venir de la Commission Transition Ecologique en date du 10 février 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

**DÉCIDE DE :**

- Approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre Mauges Communauté, Mauges-sur-Loire et la société BricoPro Sud Loire Service, vélociste partenaire pour la mise à disposition de vélo à assistance électrique.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, et à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_040

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DOMAINE ENVIRONNEMENT**

Madame M.C. LE GAL, adjointe en charge de la Transition Écologique, explique que la commission Transition Écologique a étudié les demandes de subventions formulées par les associations de la thématique Environnement pour l'année 2026.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune, et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Transition Écologique en date du 25 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Un élu demande comment est financé le GDON.

Une élue lui répond que c'est en fonction du nombre de destructions de nids de frelons. Des frais fixes s'ajoutent (cotisation au GDON départemental).

Un élu demande ce qui explique l'augmentation de la subvention.

Il lui est répondu que jusqu'à présent il y avait un décalage d'un an de présentation de la facture. Chaque année la subvention payait la cotisation de l'année précédente.

Monsieur le Maire ajoute que le Département participe également. A partir de 2026 les prestataires présenteront les factures au fil de l'eau, ce qui explique l'augmentation du soutien de la commune.

Un élu s'étonne sur le fait que l'on donne que 100 € à Eclém et ajoute que l'on n'envoie pas un signal fort à cette association.

Il lui est répondu que la subvention demandée était de 500/600 € pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour leur fonctionnement. Ils avaient eu l'année dernière la même somme, mise de côté pour une acquisition. La lettre de cadrage précisait le maintien de l'enveloppe de subventions, il en a donc été tenu compte. Il fallait aidé le GDON cette année, ce sera peut-être Eclém l'année prochaine.

Le Maire indique que l'on est partenaire d'Eclém sur par exemple les ateliers techniques de La Pommeraye. Pour cette subvention un arbitrage a eu lieu.

*M. Guy Caillault, élu intéressé, ne participe pas au vote*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>50</b>
<b>Non</b>	<b>4</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>

### **DÉCIDE DE :**

➤ Approuver les subventions 2026 de la thématique Environnement comme suit :

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu 2025	Montant proposé 2026
GDON	SAINT FLORENT LE VIEIL	6 500,00 €	11 000,00 €
Solidarité Paysans	BEAUSSE	200,00 €	200,00 €
LE NID Théâtre de l'Evre	LE MARILLAIS	500,00 €	500,00 €
ECLEM	LA POMMERAYE	100,00 €	100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 650,00 €</b>	<b>11 800,00 €</b>



# Commune de Mauges-sur-Loire

## Délibération N°DL\_2026\_02\_041

\*\*\*\*\*

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMMES**

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle au Conseil Municipal que :

- les autorisations de programmes (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en cours d'année, notamment à l'occasion de passage de marchés, d'augmentation de prestations ou de toute modification justifiée ;
- les crédits de paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année. Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiements ainsi que les subventions notifiées pour celle-ci. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Madame M.C. LE GAL indique qu'il convient :

- d'actualiser le montant des autorisations de programmes en fonction de l'état d'avancement des projets et de la notification des marchés publics (phase études, phase travaux) ;
- d'actualiser la répartition des crédits de paiements des autorisations de programmes en tenant compte de la consommation réelle des crédits jusqu'au 31/12/2025 ;
- d'actualiser le montant des subventions notifiées pour les autorisations de programmes.

Pour mémoire, les AP ci-dessous avaient été votées comme suit :

N° AP	Intitulé AP	Montant AP	Réalisé avant 2025	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et après	Subventions
2713	Rue Nationale à Montjean-sur-Loire	998 416,02 €	865 698,89 €	132 717,13 €					172 484,00 €
2400	Construction et remise aux normes de pontons	340 947,08 €	325 867,08 €	15 080,00 €					60 000,00 €
1036	Petites Cités de caractère	725 000,00 €	343 773,70 €	288 952,80 €	92 273,50 €				180 460,50 €
3001	Site des Tarares à Botz-en-Mauges	38 367,60 €	30 477,60 €	7 890,00 €					
2720	Aménagement voirie et accès à La Pommeraye	1 526 055,12 €	1 516 055,12 €	10 000,00 €					247 368,80 €
2102	Ecole de Beausse	2 184 777,80 €	2 003 619,73 €	113 100,00 €	68 058,07 €				568 190,89 €
2106	Multi-accueil de La Pommeraye	2 447 923,90 €	1 122 097,94 €	1 254 400,00 €	68 425,96 €	3 000,00 €			1 371 520,00 €
2727	Rue David D'Angers à St-Florent-le-Vieil	443 854,35 €	104 379,93 €	329 474,42 €	10 000,00 €				161 882,60 €
3003	Liaison douce La Chapelle-St-Florent	235 552,84 €	9 552,84 €	226 000,00 €					149 494,00 €
3006	Parc de la Garenne à Montjean-sur-Loire	199 170,82 €	183 522,86 €	15 647,96 €					56 411,40 €
2610	Ateliers techniques de Montjean-sur-Loire	812 530,20 €	44 374,69 €	450 000,00 €	318 155,51 €				75 336,98 €
2110	Périscolaire Le Marillais	1 028 367,95 €	101 683,33 €	600 000,00 €	326 684,62 €				200 456,00 €
3313	Vidéoprotection	229 000,00 €	173 316,19 €	55 683,81 €					77 448,30 €
43	Modification du PLU	150 247,22 €	56 070,15 €	94 177,07 €					
2620	Eglise de Montjean-sur-Loire	585 746,34 €	45 746,34 €	60 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	83 795,00 €
2806	Quai des Mariniers et place Dr Defois à Montjean-sur-Loire	2 465 000,00 €	3 341,54 €	30 000,00 €	2 431 658,46 €				
2807	Travaux logements communaux de Montjean-sur-Loire	183 858,13 €	16 131,99 €	140 609,02 €	27 117,12 €				
2808	Aides OPAH et OPAH-RU	708 750,00 €	9 816,77 €	50 000,00 €	294 557,23 €	177 188,00 €	177 188,00 €		
2012	Complexe sportif	4 644 792,40 €	17 262,64 €	50 000,00 €	800 000,00 €	3 667 529,76 €	110 000,00 €		

	couvert de Montjean-sur-Loire								
2732	Schéma directeur défense incendie	60 000,00 €	32 263,20 €	27 736,80 €					
2733	Rue Nationale du Mesnil-en-Vallée	60 000,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €				
2310	Maison Julien Gracq	389 854,94 €	7 778,80 €	235 000,00 €	147 076,14 €				60 103,00 €
2809	Place de la Févrière à St-Florent-le-Vieil	2 512 570,00 €	150 368,94 €	2 000 000,00 €	362 201,06 €				756 209,33 €
2622	Eglise de St-Florent-le-Vieil	430 000,00 €	864,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	69 136,00 €	
3314	Extension cimetière de La-Chapelle-St-Florent	180 000,00 €	5 011,38 €	4 385,45 €	170 603,17 €				53 099,85 €
2116	Réhabilitation salle communale de Saint-Laurent-du Mottay	152 132,17 €	32 132,17 €	50 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €			
3008	Liaisons douces Mauges-sur-Loire	300 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €				
2018	Réhabilitation piscine de Saint-Florent-le-Vieil	1 872 238,48 €		250 000,00 €	650 000,00 €	962 238,48 €	10 000,00 €		
2019	Terrain football synthétique avec éclairage	1 270 000,00 €		1 170 000,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €
2910	Réalisation ombrières photovoltaïques à La Pommeraye	379 000,00 €		19 000,00 €	300 000,00 €	60 000,00 €			
3400	Rénovation pôle population et abbaye de Saint-Florent-le-Vieil	1 350 228,17 €		20 000,00 €	60 000,00 €	750 000,00 €	520 228,17 €		
2803	Usine Corine de La Chapelle-Saint-Florent	745 601,00 €		78 912,00 €	666 689,00 €				
<b>TOTAL</b>		<b>29 649 982,53 €</b>	<b>7 201 207,82 €</b>	<b>8 018 766,46 €</b>	<b>7 303 499,84 €</b>	<b>5 879 956,24 €</b>	<b>1 057 416,17 €</b>	<b>189 136,00 €</b>	<b>4 374 260,65 €</b>

VU le règlement financier pour la gestion des AP/CP voté par délibération n° 2024\_02\_031 du 22/02/2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>52</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>2</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

**DÉCIDE DE :**

- Autoriser l'actualisation du montant des autorisations de programmes en fonction de l'état d'avancement des projets et de la notification des marchés publics (phase études, phase travaux), selon le tableau ci-dessous.
- Autoriser l'actualisation de la répartition des crédits de paiements des autorisations de programmes en tenant compte de la consommation réelle des crédits jusqu'au 31/12/2025, selon le tableau ci-dessous.
- Autoriser l'actualisation des subventions notifiées pour les autorisations de programmes, selon le tableau ci-dessous :

N° AP	Intitulé AP	Montant AP	Réalisé avant 2025	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et après	Subventions
2713	Rue Nationale à Montjean-sur-Loire	998 658,82 €	865 698,89 €	101 159,93 €	31 800,00 €				172 484,00 €
2400	Construction et remise aux normes de pontons	344 947,08 €	325 867,08 €	1 080,00 €	18 000,00 €				60 000,00 €
1036	Petites Cités de caractère	658 222,84 €	343 773,70 €	54 449,14 €	220 000,00 €	40 000,00 €			258 751,20 €
3001	Site des Tarares à Botz-en-Mauges	62 469,60 €	30 477,60 €	7 108,80 €	24 883,20 €				
2720	Aménagement voirie et accès à La Pommeraye	1 523 255,12 €	1 516 055,12 €	0,00 €	7 200,00 €				247 368,80 €
2102	Ecole de Beausse	2 184 777,80 €	2 003 619,73 €	105 303,22 €	70 000,00 €	5 854,85 €			568 190,89 €
2106	Multi-accueil de La Pommeraye	2 447 923,90 €	1 122 097,94 €	1 194 709,25 €	95 625,96 €	35 490,75 €			1 371 520,00 €
2727	Rue David D'Angers à St-Florent-le-Vieil	391 158,24 €	104 379,93 €	276 778,31 €	10 000,00 €				161 882,60 €
3003	Liaison douce La Chapelle-St-Florent	207 972,50 €	9 552,84 €	197 419,66 €	1 000,00 €				125 975,72 €
3006	Parc de la Garenne à Montjean-sur-Loire	199 170,82 €	183 522,86 €	7 647,96 €	8 000,00 €				56 411,40 €
2610	Ateliers techniques de Montjean-sur-Loire	806 293,98 €	44 374,69 €	442 650,61 €	312 000,00 €	7 268,68 €			75 336,98 €
2110	Périscolaire Le Marillais	1 019 693,72 €	101 683,33 €	544 889,54 €	340 000,00 €	33 120,85 €			446 589,00 €
3313	Vidéoprotection	301 886,01 €	173 316,19 €	50 569,82 €	78 000,00 €				77 448,30 €
43	Modification du PLU	142 585,96 €	56 070,15 €	28 693,81 €	57 822,00 €				
2620	Eglise de Montjean-sur-Loire	5 574 110,43 €	45 746,34 €	44 129,95 €	80 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	2 704 234,14 €	500 000,00 €
2806	Quai des Mariniers et place Dr Defois à Montjean-sur-Loire	2 455 696,84 €	3 341,54 €	20 697,30 €	200 000,00 €	1 150 000,00 €	1 081 658,00 €		720 167,50 €
2807	Travaux logements communaux de Montjean-sur-Loire	187 043,65 €	16 131,99 €	115 599,70 €	54 500,00 €	811,96 €			
2808	Aides OPAH et OPAH-RU	707 484,85 €	9 816,77 €	28 735,08 €	150 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	198 933,00 €	
2012	Complexe sportif couvert de Montjean-sur-Loire	5 544 000,00 €	17 262,64 €	32 708,20 €	200 000,00 €	1 250 000,00 €	4 000 000,00 €	44 029,16 €	
2732	Schéma directeur défense incendie	124 394,80 €	32 263,20 €	22 131,60 €	70 000,00 €				
2733	Rue Nationale du Mesnil-en-Vallée	1 000 120,00 €		120,00 €	200 000,00 €	800 000,00 €			
2310	Maison Julien Gracq	389 854,94 €	7 778,80 €	150 504,32 €	231 571,82 €				60 103,00 €
2809	Place de la Févrière à St-Florent-le-Vieil	2 463 833,72 €	150 368,94 €	1 908 464,78 €	400 000,00 €	5 000,00 €			1 213 373,36 €
2622	Eglise de St-Florent-le-Vieil	4 221 820,75 €	864,00 €	44 063,65 €	450 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	2 226 893,10 €	
3314	Extension cimetière de La-Chapelle-St-Florent	180 000,00 €	5 011,38 €	3 385,45 €	171 603,17 €				53 099,85 €
2116	Réhabilitation salle communale de Saint-Laurent-du Mottay	1 239 103,00 €	32 132,17 €	4 844,65 €	75 000,00 €	925 000,00 €	202 126,18 €		
3008	Liaisons douces Mauges-sur-Loire	149 999,90 €		36 729,41 €	113 270,49 €				
2018	Réhabilitation piscine de Saint-Florent-le-Vieil	1 878 923,59 €		33 997,71 €	400 000,00 €	1 430 000,00 €	14 925,88 €		436 700,07 €
2019	Terrain football synthétique avec éclairage	1 189 106,65 €		1 089 106,65 €	100 000,00 €				246 068,96 €
2910	Réalisation ombrières photovoltaïques à	379 000,00 €		10 432,91 €	300 000,00 €	68 567,09 €			

	La Pommeraye								
3400	Rénovation pôle population et abbaye de Saint-Florent-le-Vieil	1 350 228,17 €		7 645,44 €	60 000,00 €	750 000,00 €	532 582,73 €		
2803	Usine Corine de La Chapelle-Saint-Florent	740 393,00 €		73 704,00 €	666 689,00 €				
<b>TOTAL</b>		<b>41 064 130,68 €</b>	<b>7 201 207,82 €</b>	<b>6 639 460,85 €</b>	<b>5 196 965,64 €</b>	<b>8 761 114,18 €</b>	<b>8 091 292,79 €</b>	<b>5 174 089,40 €</b>	<b>6 851 471,63 €</b>

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_042

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## OUVERTURE CREDITS BUDGETAIRES 2 BUDGET PRINCIPAL 2026

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, expose au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits* ».

Madame l'adjointe aux finances présente ensuite différentes opérations pour lesquelles il conviendrait d'ouvrir des crédits avant le vote du budget 2026.

### En dépenses d'investissement :

Sens / Nature / Fonction	N° d'opération	Intitulé de l'opération	Montant du crédit à ouvrir	Objet de l'ouverture du crédit
D / 2031 / 325	1020	Sports	3 000,00 €	Diagnostic faisabilité relamping 3 salles de sports (salle de sports Le Mesnil-en-Vallée, boulodrome La Pommeraye, salle Pierre de Coubertin La Pommeraye)
D / 21351 / 325	1020	Sports	7 000,00 €	Raccordement électrique salle polyvalente de Saint-Laurent-du-Mottay
D / 2188 / 020	1026	Bâtiments	4 500,00 €	Création organigramme salle polyvalente de Saint-Laurent-du-Mottay et salle communale de Botz-en-Mauges
D / 2313 / 201	1021	Enfance Jeunesse Affaires Scolaires	10 000,00 €	Faux-plafond et électricité dans ancien local MMA de Montjean-sur-Loire
D / 21828 / 020	1040	Exploitation	50 000,00 €	Renouvellement de véhicule 2026
D / 21828 / 020	1040	Exploitation	50 000,00 €	Renouvellement de véhicule engagé suite report de crédit 2025
D / 21828 / 020	1040	Exploitation	110 000,00 €	Investissement véhicule engagé suite report de crédit 2025
D / 2031 / 510	1028	Urbanisme	10 000,00 €	Etude géotechnique et diagnostics préalables à la vente d'un bien immobilier
D / 2031 / 632	1028	Urbanisme	1 000,00 €	Diagnostic assainissement + diagnostic énergétique cession immeuble 6-8 place Chanoine Boisdrone Saint-Laurent-de-la-Plaine
D / 21534 / 510	1028	Urbanisme	59 000,00 €	Dévoisement ligne électrique
D / 2051 / 020	1032	Système d'information	9 000,00 €	Mise en place de la signature électronique
D / 21828 / 020	1037	Administration pôle RMP	20 000,00 €	Véhicule électrique pôle RMP
D / 2031 / 510	1030	Cadre de vie	5 000,00 €	Interventions sur les cours d'eau
D / 2152 / 845	2729	Aménagements de rues	50 000,00 €	Aménagements de rues
		<b>TOTAL</b>	<b>388 500,00 €</b>	

VU l'avis favorable du bureau municipal en date de 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>54</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

**DÉCIDE DE :**

- Décider d'inscrire les crédits tels que précisés pour les opérations ci-dessus, au budget 2026.

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_02\_043

\*\*\*\*\*

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angéline RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Luc BOULESTREAU, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

#### Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD  
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS  
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU  
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE  
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER  
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD  
Alain GOMEZ pouvoir à Valéry DUBILLOT  
Lydia MUSSET pouvoir à Nicolas LE LABOURIER  
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

#### Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Eric PELTIER, Sylvia BENETEAU

*Monsieur Richard DAVID a été désigné secrétaire de séance.*

## **EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

<b>Oui</b>	<b>51</b>
<b>Non</b>	<b>1</b>
<b>Abstention</b>	<b>3</b>
<b>Non comptabilisé</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>55</b>

### **DÉCIDE DE :**

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Exercice du droit de préemption urbain

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b>
Consorts ALBERT	«La Berchotterie » (Beausse) 49410 MAUGES SUR LOIRE

Renonciation au droit de préemption urbain

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b>
REYMONDEAUX Anna	12 Rue Albert-Rene Biotteau (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
Consorts PERROTEAU	1 Rue de la Croix de Pierre (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
Consorts PILET	2 Rue de la Source (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
SCIC HLM GAMBETTA	1 Cour Souveraine (Bourgneuf-en-Mauges) 49290 MAUGES SUR LOIRE
Consorts BRETAUDEAU	4 Rue de la Bergerie (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
JANNIN Abel	42 Rue de Bonchamp (La Chapelle-Saint-Florent) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CADOT Francis	7 Rue Plein Soleil (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
GUERY Claudette	7 Rue de la Houssaye (Saint-Laurent-du-Mottay) 49410 MAUGES SUR LOIRE
Consorts AUBERT	10 Rue de la Fontaine (La Chapelle-St Florent) 49410 MAUGES SUR LOIRE
ALLAIN Louis	40 Rue Sébastien Cady (Saint-Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE
GAUDIN Guillaume	rue de la Cité (Bourgneuf-en-Mauges) 49290 MAUGES SUR LOIRE

Affaires juridiques – commande publique – finances

2025-157-SCOL	19/12/20 25	Contrat prestation de repas Pom d'API
2025-158-CULT	19/12/20 25	Contrat de cession du spectacle « Dans son lit ... Raconteries de Loire »

2025-159-CP	22/12/20 25	Renouvellement contrat logiciel AGYSOFT - 3092 € HT/AN
2026-001-SCOL	05/01/20 26	Convention prestation de service RSAI
2026-002-CP	05/01/20 26	Marché 2025-027-MOE– Missions MOE pour aménagement rue Nationale au Mesnil en Vallée – LIGEIS - AVENA Angers 39 000 € HT
2026-003-CULT	08/01/20 26	Convention projet CLEA - Raconteries de Loire
2026-004-CP	09/01/20 26	Marché n°2025-030-MOE – Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du complexe sportif de Montjean-sur-Loire, – Phase candidature – Approbation candidats retenus
2026_005- ECOTOUR	13/01/20 26	Convention de partenariat entre la Commune et la SAS B2B NAV prestation groupes enfants Cap Loire + Ligériade
2026_006- ECOTOUR	13/01/20 26	Convention dépôt-vente Cap Loire DELAUNAY SCEV DOMAINE COTEAUX
2026_007- ECOTOUR	13/01/20 26	Convention dépôt-vente Cap Loire CORSAIRE EDITIONS
2026_008- ECOTOUR	13/01/20 26	Contrat sous-occupation DPF Ligériade B2C NAV
2026_009_FIN	13/01/20 26	Transfert de crédits budgétaires sur le budget principal de la nature 6815 dans le cadre de la fongibilité des crédits

### **C – Informations et Questions diverses**

Un élu revient sur une question de décembre concernant les investissements par habitant et par commune.

Madame La Gal indique qu'un travail a été réalisé. Il est possible de répondre pour le mandat actuel. Sur le mandat précédent, ce n'est pas à jour et il est impossible d'apporter une réponse fiable. Il sera possible de remettre le travail fait sur ce mandat. Il suffit de reprendre les APCP de mars 2020 pour avoir les chiffres de l'ancien mandat. Ces informations sont accessibles sur le site internet.

Monsieur le Maire indique que les chiffres précis de ce mandat seront transmis.

La séance est levée à 21h44.

Richard DAVID

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

